



# Stratégie d'inclusion sociale

Pour un monde  
ouvert au handicap



Sightsavers

# Acronymes

---

<b>AIDI</b>	Alliance pour l'innovation dans le développement international
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>CCS</b>	Changement de comportement social
<b>CEDAW</b>	Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CNUDPH</b>	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
<b>CPDH</b>	Convention relative aux droits des personnes handicapées
<b>CSU</b>	Couverture sanitaire universelle
<b>CSW</b>	Commission de la condition de la femme
<b>GLAD</b>	Réseau d'action mondiale sur le handicap
<b>MTN</b>	Maladies tropicales négligées
<b>OCDE-CAD</b>	Organisation de coopération et de développement économiques Comité d'aide au développement
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONGI</b>	Organisations non gouvernementales internationales
<b>OPH</b>	Organisations de personnes handicapées
<b>RUL</b>	Application des résultats de la recherche et apprentissage
<b>VFF</b>	Violences à l'égard des femmes et des filles

# Sommaire

---

**2**

Acronymes

---

**4**

Résumé analytique

---

**6**

Introduction

---

**8**

Contexte

---

**14**

Théorie du changement

---

**18**

Thèmes, ambitions et objectifs

---

**20**

Thème 1 : Citoyenneté et participation à la vie politique

---

**24**

Thème 2 : Autonomisation économique

---

**30**

Thème 3 : Santé inclusive

---

**34**

Thème 4 : Promotion des droits des femmes et des filles handicapées

**38**

Mise en œuvre de la stratégie

---

**60**

Références

## Photo de couverture

Monica, diplômée en plomberie, a bénéficié du programme de formation à l'emploi de Sightsavers à destination des jeunes handicapés en Ouganda.

© Sightsavers/Tommy Trenchard

Genevive (au centre) est avocate et travaille avec deux personnes handicapées dans le cadre d'un projet destiné à les accompagner vers l'emploi



## Résumé analytique

La stratégie d'inclusion sociale de Sightsavers établit les modalités de notre action en faveur de la prise en compte et de l'émancipation des personnes en situation de handicap – à l'échelle mondiale et au sein des différents programmes nationaux – à travers notre travail de programmation, de recherche et d'incitation à l'action.

Les personnes handicapées connaissent souvent des niveaux de pauvreté et de discrimination plus élevés. Elles rencontrent également d'importants obstacles à la revendication de leurs droits. On observe des progrès dans certains domaines, mais les programmes et les politiques de développement continuent de laisser de côté les personnes en situation de handicap.

Notre objectif à long terme consiste à garantir à ces personnes, dans toute leur diversité, une participation accrue à la vie sociale, l'accès aux services de soins, l'autonomie financière et l'implication dans les prises de décisions qui affectent leur quotidien. Nous entendons produire des

données probantes qui pourront aider les décideurs à mettre en œuvre des politiques inclusives et à proposer des services adaptés à toutes les personnes handicapées. Ce document s'inscrit dans la continuité de notre précédente stratégie et tient compte des enseignements que nous avons tirés de nos différents programmes et projets, de nos nouvelles recherches primaires et secondaires, ainsi que des données relatives à la prise en compte du handicap dans le développement, qui forment un corpus encore modeste, mais en pleine expansion. Notre stratégie vise également à conserver de la souplesse et une certaine capacité d'adaptation, alors que le développement mondial a évolué et continuera d'évoluer.

## La stratégie d'inclusion sociale de Sightsavers comporte quatre thèmes principaux :



### **Citoyenneté et participation à la vie politique :**

Le défaut de visibilité et d'implication des personnes handicapées dans les organes décisionnels amoindrit leurs chances de voir leurs droits se concrétiser.



### **Émancipation économique :**

Cet aspect est fondamental pour réduire la pauvreté et favoriser l'indépendance de la prise de décision, la participation à la vie de la communauté et le développement.



### **Santé inclusive :**

L'égalité d'accès aux services de santé est indispensable pour les personnes handicapées. La notion de santé inclusive implique également que ces personnes bénéficient des soins additionnels dont elles peuvent avoir besoin et qu'elles soient en mesure de faire face aux dépenses qui en découlent.



### **Promotion des droits des femmes et des filles en situation de handicap :**

Il s'agit d'un axe structurant de l'ensemble de nos programmes d'inclusion sociale, qui répond à la discrimination et à l'exclusion dont les femmes et les filles handicapées sont davantage victimes que les autres.

Notre approche est multidimensionnelle et correspond à la façon dont nous envisageons le changement : à travers la gouvernance, l'évolution et la mise en œuvre des politiques publiques ; dans le cadre des différents marchés, structures et administrations ; au sein des populations, des communautés et parmi les différents individus qui les composent. Dans cette

perspective, les partenariats constituent une modalité d'action essentielle, en premier lieu avec les personnes handicapées et les organisations qui les représentent, mais aussi avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou privés.

Notre stratégie fournit tous les détails sur la façon dont nous comptons atteindre nos objectifs et s'inscrit dans un cadre de réflexion déterminé par un certain nombre de principes stratégiques et organisationnels.

Nous y expliquons l'approche fondée sur la défense des droits que nous mettons en pratique et la façon dont notre travail contribue à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Notre but est de lutter contre l'exclusion de toutes les personnes handicapées. Certains projets concerneront tous les types de handicaps ; d'autres porteront plus spécifiquement sur un groupe donné, en fonction de la logique propre à chaque initiative. Nous ferons également en sorte de réfléchir davantage au caractère intersectionnel des inégalités, qu'elles soient liées au genre, à l'origine ethnique ou au handicap, et à ses effets sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ; il s'agit d'un domaine que nous avons identifié comme une piste d'amélioration.

Nous envisageons aussi d'approfondir notre réflexion sur de nouveaux enjeux. Cela concerne notamment la mise en place de structures de soutien et de résilience pour répondre à la crise climatique, ainsi que l'adoption de nouvelles pratiques sociales et comportementales destinées à lutter contre les stéréotypes et la discrimination.

Sightsavers a pensé son programme d'inclusion sociale pour qu'il produise des effets durables. Nos projets se fondent sur les données probantes qui sont à notre disposition ; nous menons des activités de recherche – aussi bien primaire que secondaire ; nous évaluons, documentons et partageons nos actions. Nous mettons l'accent sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, afin de favoriser un usage avisé des ressources de développement et une évolution positive du quotidien des personnes handicapées.

# Introduction

---

L'inclusion sociale sous-tend l'ensemble des actions de Sightsavers. Nous pouvons compter sur une équipe d'experts et d'acteurs du changement très engagés. Nous collaborons avec les personnes handicapées et les organisations qui les représentent. Nous sommes également à l'origine d'une synergie entre différents partenaires au service d'un changement structurel en faveur des personnes handicapées et de leur diversité. La recherche et la production de données probantes constituent le cœur de notre action. Nous attachons une grande importance à la transparence et les leçons que nous tirons de nos programmes d'envergure et de nos projets innovants sont toujours mises au service d'un développement respectueux de l'égalité des genres et de la prise en compte du handicap.

Cette nouvelle stratégie d'inclusion sociale s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par la précédente stratégie de Sightsavers, les affine et, dans certains domaines, élargit leur portée<sup>1</sup>. L'évolution dont elle témoigne, en termes d'approche et d'articulation des enjeux, reflète les leçons que nous avons tirées, depuis 2015, sur nos points forts et, plus encore, sur nos points faibles.

Notre approche stratégique a fait l'objet d'une révision prenant en compte l'évolution du contexte mondial. Elle s'appuie en particulier sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD. De plus, nous revendiquons un ancrage plus solide dans une approche fondée sur la défense des droits. Nous expliquons la façon dont notre action respecte et favorise la mise en œuvre de toutes les conventions des Nations Unies, en particulier la Convention des

Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH).

Nous nous concentrons sur la collaboration avec les personnes handicapées pour faire aboutir leurs droits et mettre les gouvernements, les responsables et les divers acteurs concernés face à leurs engagements et obligations. Cependant, parce qu'aucun gain n'est jamais rapide, il nous appartient de nous montrer ambitieux et innovants, dans les approches comme dans les partenariats que nous mettons en œuvre. Nous surveillerons de plus près nos progrès et documenterons ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous ferons également preuve d'une plus grande transparence dans le partage de ces enseignements, afin de favoriser un usage efficace et efficient du peu de ressources disponibles pour le développement, au service de résultats durables.



À Delhi, en Inde, les participantes à un projet soutenu par Sightsavers ont appris le judo à des fins d'autodéfense.

Nous pensons que cette stratégie, bien qu'ambitieuse, demeure tout à fait pertinente. Elle est réaliste, pragmatique et centrée sur des priorités. Elle offre aussi la souplesse suffisante pour s'adapter aux changements de circonstances.

Chez Sightsavers, l'inclusion sociale concerne l'ensemble des différents domaines thématiques. Dans cette stratégie, nous exposons les liens et les opportunités qu'une organisation comme la nôtre, travaillant à la fois sur la santé, l'éducation et l'inclusion sociale au sens large, est capable de favoriser. Notre stratégie s'inscrit dans le projet et la mission d'ensemble de Sightsavers<sup>2</sup>, mais elle s'appuie en outre sur un processus stratégique propre et se comprend à la lumière de nos stratégies en matière d'organisation et de programmes.

Afin de rester pertinents et flexibles, nous réviserons régulièrement notre stratégie en y apportant les changements nécessaires.



**La diversité des personnes handicapées englobe des femmes, des hommes, des filles et des garçons de tous âges et de tout type de handicap. Elle tient également compte des personnes non binaires.**



Mountaga et Adama, membres d'une association sénégalaise de personnes atteintes d'albinisme, participent à une réunion au cours de laquelle ils discutent des problèmes qu'ils rencontrent pour participer aux élections.

## Contexte

**Malgré l'expression d'un engagement très fort de la communauté internationale en faveur de l'inclusion sociale, les personnes handicapées – en particulier les femmes et les filles – continuent de faire face, partout dans le monde, à des phénomènes d'exclusion et de discrimination importants, basés sur la stigmatisation, les stéréotypes et autres préjugés.**

Les personnes handicapées ont rarement l'occasion de participer aux activités de leurs communautés, de la société dans son ensemble ou aux opérations de développement ; elles connaissent également un risque accru de violences et d'abus. En outre, elles ne constituent pas un groupe homogène ; nombre d'entre elles subissent des discriminations qui sont liées aussi bien à leur handicap qu'à d'autres caractéristiques qui s'entrecroisent, telles que l'âge, l'origine ethnique ou le genre. Les personnes qui combinent différents types de déficiences doivent également affronter différentes formes de préjugés et d'exclusion, qui peuvent varier selon le contexte.

Les personnes handicapées sont presque toujours moins bien loties que les autres, quel que soit leur statut socioéconomique<sup>3</sup>. Bien que la situation varie en fonction des pays, dans certains cas, elles peuvent subir un écart allant jusqu'à 20

points de pourcentage sur le plan de la pauvreté monétaire. En matière de santé, d'alphabétisation et d'emploi, l'écart peut même atteindre jusqu'à 50 points de pourcentage<sup>4</sup>.

Au cours des cinq dernières années, les rapports annuels en matière d'inclusion<sup>5</sup> ont permis de mesurer les efforts que nous avons fournis, en tant qu'organisation, pour mieux comprendre l'expérience concrète de la déficience en milieu non inclusif et ce qu'implique le choix consistant à placer les personnes handicapées au centre de nos programmes. Nous avons fourni d'importants efforts pour évaluer les conséquences de notre action, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs, et avons toujours promu un développement prenant en compte le handicap à l'échelle nationale et mondiale. Nous avons évolué et Sightsavers est aujourd'hui une organisation très différente de ce qu'elle était en 2015.

Au cours des cinq dernières années, nous avons gagné en expérience dans l'élaboration des programmes, développé une expertise interne et adopté de nouvelles modalités de travail au service de nos programmes. Nous travaillons à présent dans le cadre et à la tête de consortiums et avons développé de nouveaux partenariats qui ont tous permis d'étendre notre action en faveur de l'inclusion à l'ensemble du secteur. Cependant, il nous reste beaucoup de travail et nous voulons continuer à nous améliorer.

La transparence et la responsabilité font partie intégrante de la façon dont Sightsavers envisage son action. Nous voulons être à l'origine d'un réel changement. Nous souhaitons que les opérations relativement modestes que nous menons dans le cadre d'un large consortium de santé ou d'une opération pilote innovante génèrent un élan qui conduira à leur extension à l'échelle régionale, nationale et mondiale. Dans cette perspective, nous avons besoin de projets reposant sur des théories du changement et des plans d'action à la fois souples et solides. Nous devons inclure toutes les acteurs dans des processus d'élaboration participatifs, qui ouvriront la voie vers

la transformation désirée. Nous devons également documenter nos progrès, nous adapter et apprendre. Il s'agit là des éléments fondamentaux de notre approche du travail.

Ces valeurs ont également contribué à une croissance significative de notre portefeuille d'inclusion sociale, ainsi qu'au développement de notre expertise interne. Néanmoins, le moteur de notre action réside davantage dans la recherche de qualité que dans une approche quantitative et nous entendons cultiver ces compétences en interne pour mieux nous perfectionner à l'avenir. Nous continuerons également à travailler, en interne, à faire de l'organisation Sightsavers un espace d'inclusion, de diversité et d'émancipation.

Pour atteindre le changement, il importe de bien comprendre le contexte local, y compris en termes d'économie politique. Mais il est également crucial, dans un environnement mondialisé, d'inscrire le travail que nous accomplissons dans le sillage des traités internationaux et des tendances mondiales.



© Sightsavers/Martin Kharumwa

Irene (à droite) travaille comme stagiaire dans le salon de coiffure de Kiiza (à gauche), en Ouganda.



Teizu lutte bénévolement contre les maladies tropicales négligées au sein de sa communauté.

## Le contexte mondial

Au cours de la période 2015-2020, les pays dans lesquels nous travaillons ont connu d'importants changements. Nous savons que d'autres changements sont à venir ; l'élaboration de notre stratégie répond à un souci de flexibilité et d'adaptation à l'environnement extérieur.

### Cadre international d'action publique

Adoptée en 2006, la CNUDPH est un traité international des droits de l'homme au caractère juridiquement contraignant qui expose, pour les pays qui l'ont ratifié, les obligations auxquelles se soumettent les États signataires en matière de respect, de promotion et de protection des droits des personnes handicapées. Au mois de janvier 2021, 182 États avaient ratifié la CNUDPH, un chiffre proche de la ratification universelle<sup>6</sup>. La CNUDPH et son

protocole facultatif<sup>7</sup> jouent un rôle crucial dans la promotion des droits des personnes handicapées à travers le monde.

En 2015, 191 États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030 se veut complet, puisqu'il intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Le cœur de son engagement

consiste à ne laisser personne de côté et à s'adresser en priorité aux plus exclus. Par conséquent, le succès du Programme 2030 est indissociable de la prise en compte des personnes handicapées et des bénéficiaires qu'elles pourront tirer du développement. Plusieurs des 17 ODD mentionnent le handicap comme un point capital. D'autres accords récents relatifs au développement<sup>8</sup> ont confirmé cet engagement à prendre en compte le handicap.

Ces progrès en matière de politiques publiques internationales se reflètent également à l'échelle nationale. Parmi les pays dans lesquels travaille Sightsavers, beaucoup se sont appropriés la CNUDPH ; on observe un nombre croissant de lois interdisant la discrimination basée sur le handicap, ainsi que des politiques publiques qui déterminent la façon dont les gouvernements entendent respecter, protéger et promouvoir les droits des personnes handicapées. Néanmoins, il existe toujours des lois et des politiques publiques discriminatoires<sup>9</sup>. Même lorsque cette discrimination n'est pas explicite, elle passe, dans de nombreux pays, par d'importantes lacunes en matière de législation et de politiques publiques. Lorsque les lois et politiques publiques en question existent, leur formulation manque parfois de clarté et leur mise en œuvre reste souvent insuffisante. Il faut faire davantage pour s'assurer que ces politiques bénéficient des ressources et du budget nécessaires, pour garantir leur mise en œuvre et leur intégration à l'effort global de planification. Les gouvernements et autres décideurs doivent répondre des engagements qu'ils ont pris.

Les acteurs du développement accordent également une attention accrue à l'inclusion des personnes handicapées. Le gouvernement du Royaume-Uni, la Banque mondiale et les Nations Unies ont par exemple mis en place des politiques et des stratégies qui contribuent à la visibilité de cet enjeu. Les États membres des Nations Unies sont de plus en plus conscients de la nécessité de prendre en compte les personnes handicapées dans leurs différents travaux, ce qu'a confirmé, en 2019, l'adoption par le Conseil de

sécurité d'une résolution historique<sup>10</sup>. On constate également une plus grande coordination des acteurs du secteur, avec des initiatives telles que le Réseau d'action mondiale sur le handicap (GLAD)<sup>11</sup> et la Charte des données inclusives<sup>12</sup>. Par ailleurs, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD)<sup>13</sup> a introduit un indicateur de prise en compte du handicap et les donateurs s'intéressent de plus en plus à la ventilation des données, ce qui prouve qu'en matière d'aide internationale, la compréhension des enjeux relatifs au handicap a progressé.

Pourtant, il est encore trop tôt pour se réjouir, car malgré ces avancées, la mise en œuvre d'initiatives et de politiques publiques relatives au handicap n'en est souvent qu'à ses débuts et doit encore produire les effets attendus. Les premières données relatives au nouveau marqueur de prise en compte du handicap de l'OCDE-CAD montrent que seule une petite partie de l'aide publique au développement (APD) tient compte du handicap. Du fait de leur taille, des organisations telles que les Nations Unies ou la Banque mondiale disposent d'un champ d'action très étendu, mais n'évoluent que de manière très lente et progressive. Les cadres dans lesquels s'exerce l'action publique souffrent encore de lacunes importantes et la prise en compte du handicap, souvent considérée comme un enjeu marginal, réservé aux spécialistes, parvient difficilement à se faire une place dans les grands programmes et politiques de développement. Aucun progrès n'est jamais garanti dans le temps et il est donc capital que nous poursuivions nos efforts pour consolider et prolonger les évolutions survenues au cours des dix dernières années.

## Crises mondiales

À l'heure où nous rédigeons cette stratégie, la pandémie de COVID-19 n'est pas terminée. Il nous reste encore à appréhender ses effets dans leur globalité, mais nous savons déjà qu'elle a provoqué une crise mondiale du développement humain. Pour la première fois en 20 ans, on s'attend à une hausse de l'extrême pauvreté<sup>14</sup>. 150 millions de personnes supplémentaires basculeront sous ce seuil en 2021. Les effets de la crise ne sont pas répartis équitablement et ne font qu'exacerber les inégalités déjà présentes. Il apparaît de plus en plus nettement que ces effets touchent davantage les personnes handicapées<sup>15</sup>. De manière générale, les personnes handicapées sont en moins bonne santé et plus exposées aux maladies qui augmentent les risques de COVID-19. Elles ont plus de difficulté à accéder à l'information sanitaire et plus de chances de subir des discriminations face aux professionnels de santé ; elles ont également moins de facilité à adopter des stratégies préventives telles que la distanciation physique. La surreprésentation des personnes handicapées au sein des catégories socioéconomiques les plus défavorisées et de l'économie informelle augmente encore le risque pour elles de contracter la COVID-19. Alors qu'elles subissaient déjà des phénomènes d'exclusion professionnelle<sup>16</sup>, les personnes handicapées ont désormais plus de chances de perdre leur emploi et accèdent plus difficilement au travail pendant leur période de convalescence<sup>17</sup>. Seul un petit nombre d'entre elles peut bénéficier de systèmes de protection sociale satisfaisants<sup>18</sup>.

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont plus particulièrement affecté les femmes et les filles, y compris celles handicapées. Lorsqu'une femme subit des formes de violence ou d'oppression au sein de son couple, l'isolement constitue un véritable piège qui l'enferme (souvent sans

accès à une quelconque aide extérieure) avec un agresseur que le huis clos est susceptible de rendre encore plus violent<sup>19</sup>. D'après le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), face à la saturation des structures sanitaires par les cas de COVID-19, les confinements peuvent également entraîner l'affaiblissement ou la fermeture des services médicaux et sociaux destinés aux personnes victimes de violences sexuelles ou basées sur le genre<sup>20</sup>.

La pandémie de COVID-19 s'ajoute à des crises déjà existantes. Le monde affronte une urgence climatique qui frappe plus durement les pays à faible revenu, démunis face à la nécessité de s'adapter aux risques climatiques<sup>21</sup>. Au sein même de chaque pays, les effets du changement climatique engendrent des inégalités et se font davantage sentir parmi les exclus et les plus pauvres. En raison de discriminations structurelles déjà présentes, les personnes handicapées font souvent partie des populations les plus touchées. La vulnérabilité face au changement climatique dépend de la situation de chacun. Les risques qu'il engendre produisent des effets qui reposent sur des facteurs individuels, contextuels et sur la façon dont ces derniers s'entrecroisent. L'urgence climatique est intrinsèquement liée aux droits de l'homme et à la justice sociale<sup>22</sup>.

Les crises se font plus longues, plus complexes et les pays où travaille Sightsavers y sont de plus en plus exposés. D'ici à 2030, les personnes vivant dans des environnements instables et sujets aux conflits représenteront jusqu'aux deux tiers des phénomènes d'extrême pauvreté ; 90 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté habiteront l'Afrique subsaharienne et un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté habiteront des pays à revenu intermédiaire.

---

Robert Oyono,  
premier sénateur  
camerounais  
en situation  
de handicap.



## Évolutions au sein des populations

La démographie évolue, que ce soit à l'échelle mondiale ou dans les pays concernés par notre action, ce qui a des effets sur notre travail. Le nombre de personnes handicapées augmente. Cela s'explique en grande partie par le vieillissement de la population, étant donné que les risques de déficience augmentent avec l'âge. Le fait que les personnes âgées se considèrent rarement comme des personnes handicapées fait obstacle à l'effort d'inclusion. D'ici à 2050, pour la première fois, les personnes de plus de 60 ans seront plus nombreuses que les personnes de moins de 15 ans<sup>23</sup>. Les progrès de la médecine et l'incidence accrue des maladies non transmissibles entraînent également l'augmentation du nombre de personnes handicapées<sup>24</sup>. En

même temps, dans beaucoup de pays où nous travaillons, la jeunesse forme une population très nombreuse. Cela signifie qu'un grand nombre de jeunes handicapées entrent actuellement dans l'âge adulte. Ces jeunes ont moins de chances que les autres de bénéficier d'une éducation de qualité et, si la situation n'évolue pas, ils rencontreront plus tard des obstacles pour accéder au marché du travail.

Tout cela nous engage à poursuivre et à approfondir nos efforts pour concrétiser notre projet et notre mission. Malgré le contexte d'incertitude mondiale, nous devons maintenir un engagement ferme au service d'un développement tenant compte du handicap.

# Théorie du changement

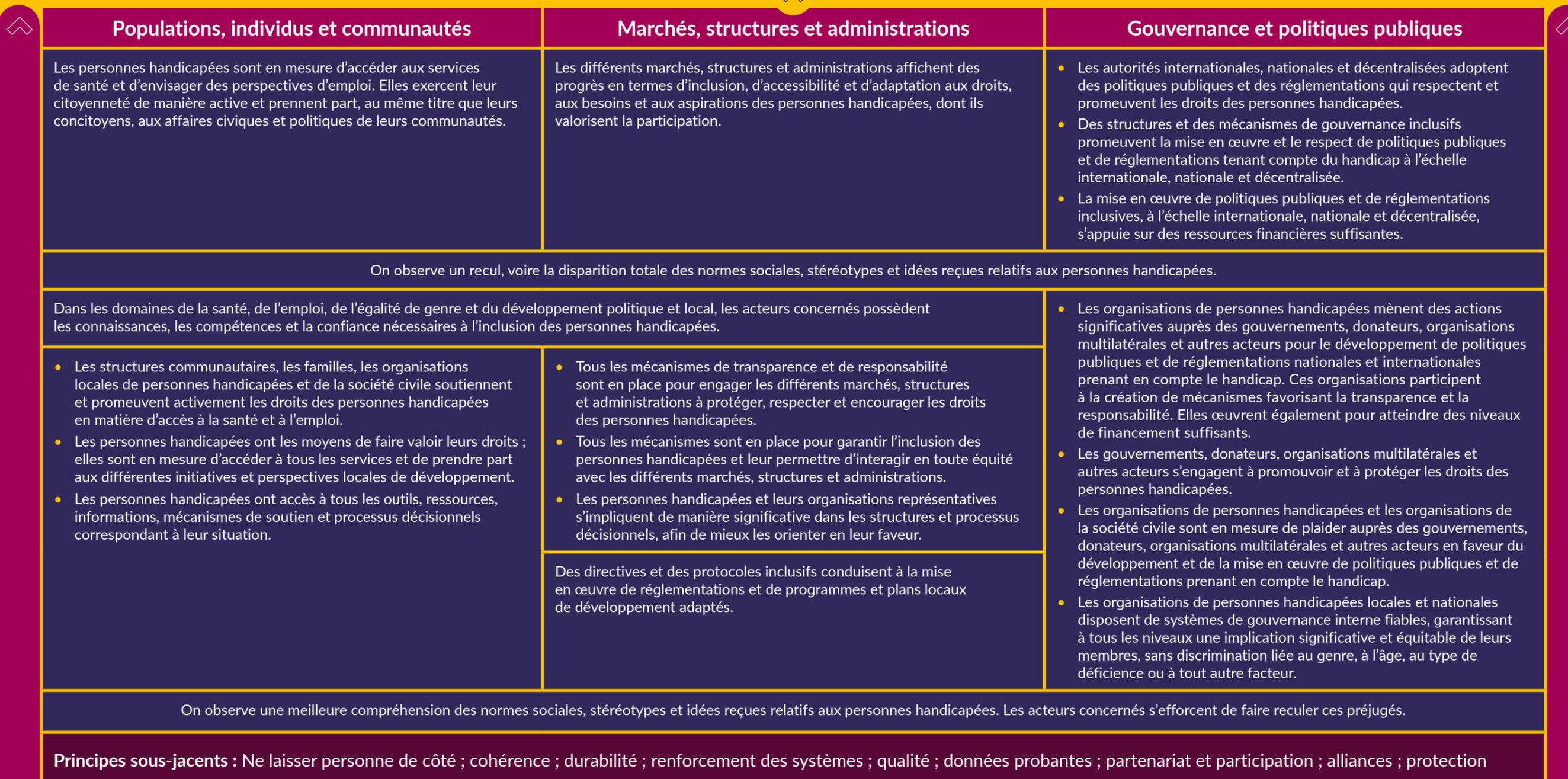
**Résultats attendus :** Les personnes handicapées, dans toute leur diversité, participent davantage à la vie sociale grâce à l'accès aux services de santé, l'autonomie financière, l'implication dans les prises de décisions qui affectent leur quotidien et l'image positive dont ils jouissent en tant que membres précieux de la société ; nous avons produit des données probantes et les décideurs utilisent ces données pour mettre en œuvre des politiques publiques inclusives et des services adaptés à toutes les personnes handicapées.

**Ambition 1 – Citoyenneté et participation à la vie politique :** Toutes les personnes handicapées – notamment les femmes et les filles – contribuent activement à la vie publique, à la prise de décisions et aux systèmes de gouvernance, afin de mieux influencer les politiques inclusives et le développement local.

**Ambition 2 – Émancipation économique :** Toutes les personnes handicapées, notamment les femmes, peuvent participer et contribuer au développement des économies locale, nationale et mondiale de manière équitable et durable, et en retirer des avantages.

**Ambition 3 – Santé inclusive :** Toutes les personnes handicapées, notamment les femmes et les filles, bénéficient d'un accès amélioré aux soins de santé et d'une meilleure situation sanitaire.

**Ambition 4 – Femmes et filles handicapées :** Les femmes et les filles handicapées sont les actrices du changement : elles influencent les décisions qui les concernent à des fins d'égalité. Les vecteurs structurels des inégalités et des stéréotypes négatifs liés au genre et au handicap sont remis en cause.





## Que faut-il changer ?

Les thèmes sur lesquels porte le travail de Sightsavers en faveur de l'inclusion sociale – citoyenneté et participation à la vie politique, emploi et santé – appellent des progrès et des transformations qui pourront ensuite aboutir à de réels changements dans le quotidien des personnes handicapées, en particulier des femmes et des filles.

Il est également nécessaire de s'attaquer aux normes sociales, stéréotypes et idées reçues relatifs aux personnes handicapées. Nous avons identifié trois axes de changement interdépendants. Il s'agit de domaines dans lesquels des changements significatifs doivent s'opérer pour nous permettre d'avancer vers les ambitions que nous avons fixées.

- **Populations, individus et communautés :**

Les personnes handicapées doivent être en mesure d'accéder aux services de santé, d'envisager des perspectives d'emploi et de participer à la vie politique de leur communauté, au même titre que ses autres membres. Par le terme « communauté », nous désignons les communautés géographiques (les habitants d'un village, par exemple), mais aussi les associations qui fédèrent une communauté, telles que les groupes de femmes ou les organisations de personnes handicapées. Pour atteindre ce but, les structures communautaires, les familles, les organisations locales de personnes handicapées et de la société civile doivent soutenir et promouvoir activement les droits des personnes handicapées. En parallèle, les personnes handicapées doivent disposer des moyens de faire valoir leurs droits, d'accéder à tous les services et de prendre part aux différentes initiatives et perspectives locales de développement.

- **Les marchés, structures et administrations** doivent améliorer l'inclusion, l'accessibilité et l'adaptation aux droits, aux besoins et aux aspirations des personnes handicapées. Pour cela, la mise en œuvre des réglementations et des programmes et plans locaux de développement doit systématiquement s'appuyer sur un

choix d'outils et d'approches ayant déjà fait leurs preuves par le passé. Il faut mettre en place tous les mécanismes de transparence et de responsabilité permettant aux acteurs d'engager les décideurs à établir des marchés, structures et administrations inclusifs. Les personnes handicapées et leurs organisations représentatives doivent s'impliquer de manière significative dans les structures et processus décisionnels. Enfin, dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'égalité de genre et du développement politique et local, les acteurs concernés doivent posséder les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires à l'inclusion des personnes handicapées.

- **La gouvernance et les politiques publiques** doivent évoluer au niveau international, national et décentralisé. Les politiques publiques doivent se montrer plus inclusives, respecter et promouvoir les droits des personnes handicapées. L'évolution des politiques publiques doit être effective et s'appuyer sur des ressources financières suffisantes. Pour atteindre ce but, les organisations de personnes handicapées et les organisations de la société civile doivent être en mesure de mener des actions significatives auprès des acteurs concernés. Au sein des organisations de personnes handicapées, les structures de gouvernance doivent être représentatives du genre, de l'âge et du type de déficience de ceux qu'elles représentent. En parallèle, les gouvernements et autres acteurs doivent s'engager à promouvoir et à protéger les droits des personnes handicapées.

Pour qu'un changement puisse survenir dans l'un ou l'autre des domaines mentionnés ci-dessus, les normes sociales, stéréotypes et idées reçues relatifs aux personnes handicapées doivent faire l'objet d'un effort d'analyse, puis d'un travail visant à les faire reculer et/ou disparaître.

**C'est en obtenant des changements positifs dans ces trois domaines que nous progresserons vers les ambitions que nous avons fixées. Ces dernières s'inscrivent dans les thèmes suivants :**

- **Citoyenneté et participation à la vie politique : Ambition 1** – Toutes les personnes handicapées – notamment les femmes et les filles – contribuent activement à la vie publique, à la prise de décisions et aux structures de gouvernance, afin de mieux influencer les politiques inclusives et le développement local.
- **Émancipation économique : Ambition 2** – Toutes les personnes handicapées, notamment les femmes, peuvent participer et contribuer au développement des économies locale, nationale et mondiale de manière équitable et durable, et en retirer des avantages.
- **Santé inclusive : Ambition 3** – Toutes les personnes handicapées, notamment les femmes et les filles, bénéficient d'un accès amélioré aux soins de santé et d'une meilleure situation sanitaire.
- **Femmes et filles handicapées : Ambition 4** – Les femmes et les filles handicapées sont les actrices du changement : elles influencent les décisions qui les concernent à des fins d'égalité. Les vecteurs structurels des inégalités et des stéréotypes négatifs liés au genre et au handicap sont remis en cause.

Tout progrès inscrit dans l'une ou l'autre de ces ambitions thématiques constitue également une avancée vers les résultats que nous voulons atteindre sur le long terme :

**Les personnes handicapées, dans toute leur diversité, participent davantage à la vie sociale grâce à l'accès aux services de santé, l'autonomie financière, l'implication dans les prises de décisions qui affectent leur quotidien et l'image positive dont ils jouissent en tant que membres précieux de la société ; nous avons produit des données probantes et les décideurs utilisent ces données pour mettre en œuvre des politiques publiques inclusives et des services adaptés à toutes les personnes handicapées.**



Des étudiants handicapés participent à une réunion en plein air organisée par le Nile Vocational Training Institute, en Ouganda, dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne.

© Sightsavers/Tommy Trenchard

# Thèmes, ambitions et objectifs

---

Notre travail s'inscrit autour de quatre thèmes principaux, transversaux au contenu des autres programmes de Sightsavers<sup>25</sup>. En tant qu'organisation, nous entendons optimiser nos efforts en capitalisant sur ces recoupements.

Notre travail s'appuiera autant que possible sur les données probantes les plus récentes. Pour faire face à l'éventuelle absence de données, nous avons développé une série de questions destinées à générer des enseignements et à s'appliquer à l'ensemble de nos activités. Nous plaçons ces questions au centre de l'élaboration de nos projets. Grâce à elles, chacune de nos interventions contribuera à réduire le défaut de données probantes observé à l'échelle mondiale, tout en améliorant la qualité de nos programmes.

L'expertise de Sightsavers en matière d'inclusion sociale se concentre particulièrement sur le handicap et les droits des personnes handicapées dans les domaines de la citoyenneté et de la participation à la vie politique, de l'émancipation économique et de la santé inclusive<sup>26</sup>. Chacun de nos objectifs fera l'objet d'une vigilance marquée sur la question de l'égalité de genre. Nous privilégierons les interventions pensées pour s'adapter aux femmes et aux filles handicapées et tenterons d'identifier les obstacles structurels qui les concernent spécifiquement. L'un de nos thèmes est spécialement pensé pour promouvoir les droits des femmes et des filles. Il déterminera la nature de notre contribution à cet enjeu, qui joue un rôle crucial dans le développement durable.



**Chacun de nos objectifs fait l'objet d'une vigilance sur la question de l'égalité de genre et privilégie les interventions pensées pour s'adapter aux femmes et aux filles handicapées.**

---

Nanny Powers, présidente  
de l'Association nationale  
des personnes de petite  
taille du Cameroun.



## Thème 1 : Citoyenneté et participation à la vie politique

# Ambition 1 : Toutes les personnes handicapées – notamment les femmes et les filles – contribuent activement à la vie publique, à la prise de décisions et aux systèmes de gouvernance, afin de mieux influencer les politiques publiques et le développement local.

**Objectif 1 :** En tant que citoyens actifs, les personnes handicapées participent, de manière significative et équitable, aux processus décisionnels nationaux et locaux, notamment aux initiatives de développement local.

**Objectif 2 :** Les structures décisionnelles locales et nationales, les systèmes de gouvernance et les politiques publiques tiennent mieux compte des personnes handicapées.

**Domaines d'action : élections inclusives ; développement local inclusif ; décentralisation ; citoyenneté.**

« Lorsque peu de personnes participent aux décisions, la démocratie est faible ; meilleure est la participation, plus forte est la démocratie<sup>27</sup>. »

Dans les pays où nous intervenons, de nombreuses personnes handicapées demeurent exclues des instances décisionnelles de la société<sup>28</sup>. Cela s'explique par le fait que nombre de personnes handicapées rencontrent des obstacles au sein de la société qui les empêchent de se faire entendre et d'exprimer leur point de vue, et limitent leur représentation (ou capacité à agir) ainsi que leur aptitude à participer sur un pied d'égalité avec les autres. Ces obstacles, et notamment les stéréotypes négatifs et la discrimination connexe, limitent en effet leur influence dans la vie

publique et leur capacité à exercer leur citoyenneté. Des obstacles politiques et législatifs, tels que les restrictions relatives aux candidatures à une fonction publique, limitent également leur participation.

Du fait de cette absence de représentation, les problématiques et les préoccupations touchant en particulier les personnes handicapées sont moins visibles aux yeux des responsables politiques et des décideurs. Les droits des personnes handicapées sont ainsi négligés, et les services (santé, éducation, moyens de subsistance, etc.) ne leur sont pas accessibles ou ne répondent pas à leurs besoins particuliers.

En participant aux processus politiques et de développement local, les personnes handicapées s'organisent et peuvent ainsi faire valoir les droits de tous (y compris les leurs) et influencer les responsables



Adama, originaire du Sénégal, montre sa carte d'invalidité.

politiques. En effet, le point de vue des personnes handicapées sur d'autres problématiques que celle du handicap est également important. Elles ont donc le droit de participer avec leurs pairs dans la communauté. La grande question que nous aborderons ici est la discrimination sociale. Ce problème concourt à un manque de participation de la part des personnes handicapées – qui connaissent différentes expériences selon leur genre, et le type et la gravité de leur handicap – aux questions démocratiques des affaires publiques et à la vie publique, ainsi qu'aux processus de développement local, national et mondial.

Un aspect central à cette question est la participation à la vie politique. En effet, avoir accès aux systèmes de gouvernance,

et y exercer une certaine influence, est important pour l'élaboration des politiques publiques. Cet aspect répond aux ODD<sup>29</sup> et aux articles 3 (Principes généraux) et 29 (Participation à la vie politique et à la vie publique) de la convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) : « faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres [...] [et] promouvoir activement un environnement dans lequel les personnes handicapées peuvent effectivement et pleinement participer à la conduite des affaires publiques, sans discrimination et sur la base de l'alité avec les autres, et [...] encourager leur participation aux affaires publiques<sup>30</sup> ».

Nous tirerons parti des efforts que nous avons déployés pour garantir des processus électoraux et de développement local inclusifs. L'expérience que nous avons acquise à ce jour montre que les partis politiques, les conseils locaux, les groupes dirigeants traditionnels et les comités locaux officiels considèrent les femmes et les hommes handicapés comme des individus dont la représentation et la citoyenneté sont limitées, voire non existantes<sup>31</sup>. Les codes électoraux et les lois en matière de décentralisation entravent souvent, de manière explicite ou implicite, la participation des personnes handicapées<sup>32</sup>. À l'échelle communautaire, les personnes handicapées réaffirment que les attitudes négatives et décourageantes de leur famille et de leur communauté, ainsi que l'inaccessibilité des environnements physiques sont autant d'entraves à leur participation à la vie politique<sup>33</sup>. Cette situation sape leur estime de soi et limite leur contribution aux processus politiques. C'est pour cette raison que nous nous intéresserons à trois approches complémentaires :

- 1. Lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui empêchent les hommes et les femmes handicapés de participer** à la vie publique, en leur donnant la possibilité d'être autonomes à l'échelle individuelle (leadership, communication et représentation) ; influencer les attitudes et les normes socioculturelles (participation communautaire, dialogue et communication) ; renforcer les capacités et les connaissances techniques (citoyenneté, gouvernance et plaidoyer) ; et consolider les organisations (réseaux et alliances).
- 2. Améliorer l'accessibilité et l'inclusivité** des espaces politiques en éliminant les obstacles liés à l'environnement et aux attitudes, que ce soit au sein des bureaux de vote, à l'occasion des réunions des comités de quartier ou des conseils municipaux ou aux supports d'information et de communication.

- 3. Encourager les réformes politiques et législatives**, notamment concernant les codes électoraux ou les lois sur décentralisation, et l'élaboration d'orientations visant à favoriser inclusion et participation.

Nous nous tenterons d'améliorer nos connaissances et nos approches afin de garantir la participation des groupes particulièrement marginalisés, tels que les personnes présentant un handicap intellectuel, les personnes sourdes, les femmes et les jeunes.

Conformément à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), il est important de considérer la participation à la vie politique du point de vue de l'égalité des genres<sup>34</sup>. Globalement, la participation des femmes à la vie politique reste faible. Comme indiqué dans la résolution sur la participation des femmes à la vie politique de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011, « quelle que soit la région du monde considérée, les femmes restent largement absentes de la sphère politique, souvent en raison de lois, de pratiques, de comportements et de stéréotypes sexistes discriminatoires, et parce qu'elles ont un faible niveau d'éducation, qu'elles n'ont pas accès aux soins de santé et qu'elles sont beaucoup plus touchées que les hommes par la pauvreté ». Les femmes handicapées rencontrent les mêmes obstacles et la même discrimination que les femmes non handicapées, mais ces difficultés se conjuguent souvent avec une discrimination liée au handicap, ce qui ne fait qu'aggraver les choses<sup>35</sup>. Qui plus est, la représentation des femmes issues d'organisations de personnes handicapées est généralement faible au sein des dispositifs nationaux de coordination sur le handicap, et leur représentation dans le système national pour l'égalité des genres est encore plus limitée<sup>36</sup>. Ainsi, nous œuvrerons en particulier à améliorer la représentation et la participation des femmes handicapées.

Cette démarche rejoint les autres domaines thématiques de Sightsavers. Il est en effet indispensable d'intégrer une prise de décisions participative et inclusive dans l'ensemble des programmes pour que les participants au projet ciblés puissent être représentés, se faire entendre et avoir les moyens d'agir. Grâce à une participation civique et politique aux initiatives de développement local, les services locaux tiennent mieux compte des personnes handicapées et de leurs besoins.

Pour ce faire, nous pouvons notamment appuyer la représentation des personnes handicapées dans les groupes de travail sur la santé, l'éducation et les moyens de subsistance des comités de quartier et des conseils municipaux ; miser sur les partenariats dans l'éducation inclusive en

favorisant l'inclusion du handicap dans les programmes d'éducation civique et les systèmes de gouvernance scolaire ; et amplifier la voix des personnes handicapées afin qu'elles prennent leur place à la table des négociations et définissent les points d'entrée les plus efficaces pour garantir l'intégration du handicap dans les activités de dialogue et de planification en faveur du développement et de la préparation des interventions humanitaires. En maintenant notre attention sur l'intégration des personnes handicapées dans les systèmes de gouvernance et la planification du développement - y compris son financement - nous contribuerons à leur inclusion dans tous les domaines<sup>37</sup>.



Isseu, Présidente de l'Association des personnes handicapées physiques de Kaolack (Sénégal).

## Thème 2 : Autonomisation économique

# Ambition 2 : Toutes les personnes handicapées, notamment les femmes, peuvent participer et contribuer au développement des économies locale, nationale et mondiale de manière équitable et durable, et en retirer des avantages.

**Objectif 1 :** Les personnes handicapées peuvent suivre des voies qui renforcent leurs atouts, leurs capacités et leur représentation, autant d'aspects nécessaires à l'emploi, l'entrepreneuriat et l'inclusion financière.

**Objectif 2 :** Les systèmes du marché du travail et de la finance, notamment les cadres réglementaires, éliminent les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées et valorisent leur participation.

**Domaines d'action : emploi et confiance dans les personnes handicapées ; entrepreneuriat ; inclusion financière ; et protection sociale.**

Bien que le nombre d'études fiables soit limité, il existe suffisamment de données probantes indiquant que l'autonomisation économique des personnes handicapées doit être un impératif fondamental – et pour Sightsavers, il doit également s'agir d'un impératif stratégique, notamment parce que l'indépendance économique favorise l'autonomisation ; les ressources financières renforcent le capital social et l'autonomie décisionnelle, laquelle permet à son tour une participation plus importante et plus significative à la société.

Les personnes handicapées sont beaucoup moins susceptibles de contribuer au marché du travail formel ; leurs moyens de subsistance sont généralement

informels et précaires. La stigmatisation sociale internalisée (au sein des systèmes éducatifs, des communautés et des familles) influe sensiblement sur les choix des moyens de subsistance, notamment sur les types de travail que les personnes handicapées considèrent appropriés. Les attitudes discriminatoires sur lesquelles on ferme les yeux au sein des services financiers et le manque d'attention, de compétences et de confiance dans les personnes handicapées excluent systématiquement ces dernières de l'emploi et des principaux services de création d'entreprises. Les cadres réglementaires peu efficaces ne contribuent pas à encourager l'inclusion, à sanctionner la discrimination liée au handicap, ni à garantir un accès satisfaisant à la justice.

---

Un vendredi dans  
un atelier de  
soudure, Ouganda.



Fait toutefois encourageant, le secteur privé reconnaît de plus en plus l'importance d'intégrer les personnes handicapées, à la fois en tant que consommateurs de produits et de services, mais également en tant employés, directs ou indirects, un aspect central à la viabilité et l'inclusivité des entreprises. Il existe de maintes occasions de s'appuyer sur les motivations du secteur privé ainsi que sur les cadres de réglementation du marché du travail. Il est également possible d'influer sur la stigmatisation et la discrimination sous-jacentes qui limitent les aspirations économiques des personnes handicapées ou entravent inutilement leur concrétisation. En particulier, nous voyons des occasions de contribuer à la lutte contre les problématiques de genre, qu'il s'agisse des stéréotypes de genre liés aux rôles sur le lieu de travail ou des risques supplémentaires encourus par les employées handicapées (telles que la violence basée sur le genre ou le harcèlement sexuel). Des solutions innovantes sont également nécessaires pour lutter contre la pauvreté en temps liée aux tâches domestiques, et faire en sorte que les femmes aient la possibilité de participer à des programmes de développement des compétences suffisamment souples pour répondre à leurs besoins.

Le principe fondamental de nos stratégies d'autonomisation économique rejoint la CDPH, et notamment l'article 27 « Travail et emploi ». Notre approche vise à renforcer les systèmes (aussi bien nationaux que transnationaux) et à collaborer (souvent au sein de groupement d'organisations très diverses) avec l'ensemble des acteurs à leur fonctionnement. Nous nous engageons à faire preuve de rigueur dans l'analyse et l'étude des différents contextes et à essayer de comprendre les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les hommes et, en particulier, les femmes, qui souhaitent concrétiser leurs aspirations économiques. Nous nous engageons également à recueillir systématiquement des données probantes sur les solutions qui pourraient convenir à toutes les

personnes handicapées, ainsi que sur les coûts économiques de leur exclusion des économies locales, nationales et mondiales.

## Emploi

Nous continuerons à œuvrer, en collaboration avec le secteur formel, en faveur de la prise compte des personnes handicapées dans l'emploi. Cela nous permettra de miser sur les enseignements tirés dans le cadre des programmes actuellement déployés et d'évaluer la mesure dans laquelle les secteurs privé et public font confiance aux personnes handicapées et en embauchent de plus en plus. Nous partons du principe que les relations que nous avons nouées auront également un effet positif le long des chaînes de valeur, ainsi qu'un effet multiplicateur important sur l'emploi dans le secteur informel, notamment pour les personnes qui ne disposent pas de la formation de plus en plus souvent exigée pour un emploi direct dans le secteur formel.

Nous comptons accorder davantage d'attention à la collaboration avec de grandes chaînes de valeur nationales et transnationales. Nous pensons pouvoir montrer que les personnes sans formation reconnue se verront ainsi offrir des possibilités d'indépendance économique, notamment dans le cadre de notre travail auprès des chaînes de valeur agricoles en milieu rural, où vivent souvent les personnes handicapées (beaucoup plus que les autres), tout en notant que le handicap limite souvent les possibilités de migration économique.

Nous continuerons à montrer l'exemple en matière d'inclusion, en renforçant la confiance des employeurs dans les personnes handicapées et en élaborant des ressources qui seront disponibles gratuitement. En tant qu'employeur, notre confiance dans les personnes handicapées s'est également améliorée, et ce, au titre l'engagement que nous avons pris en 2015, à savoir devenir un employeur de choix pour les personnes handicapées. Au Royaume-Uni, nous avons désormais



Munyori (à gauche) fait visiter le siège de la Standard Chartered Bank à de potentielles nouvelles recrues, Nairobi.

atteint le niveau 3 de l'initiative publique britannique « Disability Confident »<sup>38</sup>, ce qui nous confère un statut de chef de file. Il nous apparaît de plus en plus évident qu'il doit exister une certaine cohérence entre nos activités internes et celles menées dans le cadre de nos programmes. D'autres employeurs, de tous les secteurs, s'intéressent à notre expérience dans le recrutement et la fidélisation des personnes handicapées, et, dans le cadre de nos projets d'autonomisation économique, nous leur proposons également notre aide, notamment des formations et des conseils. Nous continuerons à nous appuyer sur les enseignements tirés dans ce domaine pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le lieu de travail et appuyer leur autonomisation économique à plus grande échelle. Nous continuerons également à réfléchir à des moyens novateurs de remettre en cause les préjugés négatifs au sujet du handicap sur le lieu de travail et renforcerons nos pratiques inclusives en milieu

professionnel, notamment l'accessibilité de nos ressources.

Enfin, nous voyons une excellente occasion de collaborer avec les acteurs de l'éducation inclusive, par exemple, en améliorant l'égalité d'accès aux niveaux de l'enseignement supérieurs qui correspondent aux aspirations professionnelles des jeunes handicapés. Nous voyons également des occasions de collaborer avec les acteurs de la santé inclusive à différents niveaux de soins. Il s'agira par exemple d'améliorer l'emploi dans le secteur public ainsi que l'accès aux services de santé dont les personnes handicapées ont besoin pour être embauchées ou réembauchées et bénéficier des programmes de développement des compétences.



Parasram, devant le magasin de chaussures qu'il a créé avec l'appui d'un projet d'autonomisation économique, Inde.

### Entrepreneuriat

Les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants (autoentrepreneurs et micro-entrepreneurs) représentent une part non négligeable de notre stratégie d'autonomisation économique. Nous avons conscience qu'ils produisent une vaste majorité d'emplois dans nos contextes d'intervention. D'après notre expérience auprès des jeunes en Ouganda, des interventions d'autonomisation économique bien pensées peuvent former des entrepreneurs résilients, à même de s'adapter et de faire face aux chocs économiques et environnementaux (et sanitaires) qui seront sans doute de plus en plus fréquents et violents dans l'avenir. Il est possible de collaborer avec les micro, petites et moyennes entreprises de personnes handicapées, ainsi qu'avec les exploitants handicapés, et de les rapprocher, dans une optique de durabilité, des chaînes de valeur du secteur privé et des dispositifs d'approvisionnement du secteur public. Cette démarche peut également favoriser une certaine cohérence avec les objectifs de Sightsavers en matière de santé inclusive, et l'innovation, notamment des approches entrepreneuriales visant à renforcer l'accès à des appareillages, dont l'absence entrave la participation de tous à la société et l'économie.

### Inclusion financière

L'autonomisation économique est impossible sans inclusion financière. Exclues des services financiers réglementés, les entrepreneurs handicapés sont amenés à se tourner vers des moyens de financement non réglementés, et relevant souvent de l'exploitation. Lorsque les femmes handicapées sont exclues des services transactionnels, cela signifie souvent que la monétisation de leur travail ne dépend plus de leur contrôle, mais de celui d'autrui. Tout au long de ce cycle stratégique, nous nous efforcerons d'inciter les prestataires de services financiers et les structures réglementaires à concevoir des produits financiers et des canaux de prestation adaptés aux besoins des personnes handicapées et à éliminer les obstacles les empêchant d'avoir accès à l'ensemble des services de transaction, de crédit et d'assurance.

## Protection sociale

À l'échelle nationale, les systèmes de protection sociale jouent un rôle crucial dans l'appui à l'autonomisation économique des personnes handicapées. Les cadres réglementaires, qui influent directement sur l'inclusion, sont essentiels à l'efficacité de systèmes de marché du travail inclusifs. Malheureusement, ceux-ci ne sont souvent pas suffisamment développés, connus ou accessibles. Souvent liée à l'incapacité à travailler, l'assistance sociale des personnes handicapées ne les aide pas à avoir accès au marché du travail. L'assistance sociale grand public est quant à elle souvent

inaccessible et ne tient pas compte des coûts supplémentaires liés au handicap. Il s'agit-là d'un nouveau domaine d'action pour Sightsavers. Nous nous efforcerons d'approfondir nos compétences et nos capacités à influencer ces questions – que ce soit par le biais de dispositifs aidant les personnes handicapées à accéder à l'emploi, à compenser la perte d'un emploi et à renforcer leurs compétences afin de pouvoir reprendre le travail, ou en protégeant leurs droits et en luttant contre la discrimination à l'égard des employés handicapés.



Nipa (à gauche), chez elle avec sa mère. La jeune fille suit des études d'ingénierie à l'université locale de Gazipur (Bangladesh).

## Thème 3 : Santé inclusive

# Ambition 3 : Toutes les personnes handicapées, notamment les femmes et les filles, bénéficient d'un accès amélioré aux soins de santé et d'une meilleure situation sanitaire.

**Objectif 1 :** Améliorer l'accès aux services de santé courants et spécialisés, ainsi que la situation sanitaire des personnes handicapées dans toute leur diversité.

**Objectif 2 :** Contribuer au développement de systèmes de santé inclusifs et à la mise en place de la couverture sanitaire universelle.

**Domaines d'action :** consolider les efforts en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans les programmes de santé oculaire et de lutte contre les maladies tropicales négligées (MTN) ; poursuivre les efforts en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans les autres programmes de santé, par exemple, tenir compte des droits en matière de santé sexuelle et reproductive ; et investir dans la santé mentale, une priorité transversale.

Par rapport au reste de la population, les personnes handicapées sont susceptibles d'avoir des besoins plus importants vis-à-vis des services de santé courants et spécialisés. Elles sont également susceptibles d'avoir un accès limité à ces services, d'engager des dépenses de santé plus importantes et de bénéficier d'une moins bonne situation sanitaire. Cette situation s'explique par l'existence d'obstacles au sein des systèmes de santé et de la société dans son ensemble, ainsi que par des facteurs sociaux négatifs, tels que la pauvreté, la stigmatisation et la discrimination, la violence et la maltraitance.

Sightsavers investira dans des approches visant à promouvoir l'accès aux services de santé courants et spécialisés et à améliorer la situation sanitaire des personnes handicapées, conformément à l'article 25 de la CDPH, qui affirme que « les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap ». L'égalité d'accès aux services de santé est indispensable pour parvenir à la couverture sanitaire universelle (CSU) que les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre au titre de l'ODD 3. Ce point a été souligné à nouveau en 2019 par les chefs d'État dans la déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la CSU, qui faisait plusieurs fois mention des personnes handicapées, notamment d'une volonté d'améliorer l'accès de toutes les personnes handicapées aux services de santé, et d'éliminer les obstacles physiques, comportementaux, sociaux, structurels et financiers<sup>39</sup>. Afin de se rapprocher de la CSU, les efforts nationaux doivent cibler en priorité les personnes handicapées. Des stratégies ciblées sont nécessaires pour que les personnes handicapées puissent exercer leur droit à la santé sur un pied d'égalité avec les autres.

---

Louisa attend l'ambulance  
qui l'amènera à l'hôpital  
où elle doit se faire opérer,  
Nampula (Mozambique).



En collaboration avec les gouvernements, les services de santé courants, les organisations de personnes handicapées et d'autres acteurs au développement, nous réfléchirons aux moyens d'intégrer les personnes handicapées aux composantes fondamentales et aux différentes fonctions des systèmes de santé, et ce, dans un vaste éventail de programmes sanitaires.

Nous chercherons également à établir des liens entre nos initiatives de santé inclusive et les autres domaines de notre portefeuille de programmes. Il pourra notamment s'agir de s'appuyer sur les partenariats noués avec le secteur privé dans le cadre de nos programmes d'autonomisation économique afin de mettre au point des approches innovantes de promotion de la santé inclusive.

Par-dessus tout, notre objectif est que les personnes handicapées aient les moyens de jouir du meilleur état de santé possible, en bénéficiant du développement durable de leur communauté – auquel elles doivent contribuer – tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir l'accès à des services de santé courants et spécialisés, à améliorer la situation sanitaire des personnes handicapées et à renforcer les systèmes de santé, nous avons défini les domaines prioritaires suivants :

### **Multiplier les efforts visant à intégrer les personnes handicapées dans les programmes de santé oculaire et de lutte contre les MTN**

Ces dernières années, Sightsavers a élaboré différentes approches afin que les programmes de santé oculaire et de lutte contre les MTN tiennent mieux compte des personnes handicapées. Comme énoncé dans nos stratégies de santé oculaire, de correction des troubles de la réfraction et de lutte contre les MTN, nous continuerons à collaborer avec nos partenaires nationaux et internationaux

pour mettre au point des interventions durables et intensifier nos efforts dans ces domaines.

### **Intégrer les personnes handicapées dans les programmes en faveur des droits en matière de santé sexuelle et reproductive**

L'égalité des genres sera essentielle à notre mission en faveur d'une santé inclusive ; nous nous attacherons davantage à améliorer l'accès aux soins de santé, et la situation sanitaire, des femmes et des filles handicapées. Nous avons pour ambition d'appliquer les enseignements tirés de nos programmes de santé oculaire inclusive dans les autres secteurs de la santé. Étant donné son importance pour les femmes et les filles handicapées<sup>40</sup>, nous chercherons à reproduire nos efforts en faveur de l'intégration du handicap à travers notre collaboration avec les services de santé courants, nos partenaires au sein du gouvernement et les organisations de personnes handicapées, dans le cadre des programmes en faveur des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et infantile prévention et élimination de la violence basée sur le genre, et autres domaines prioritaires).

### **Investir dans la santé mentale, une priorité transversale**

La santé mentale fait partie intégrante et essentielle de la santé. Plusieurs facteurs sociaux, psychologiques et biologiques définissent l'état de santé mentale d'une personne à un moment donné<sup>41</sup>. Des stratégies transversales intégrées sont nécessaires pour éliminer les déterminants sociaux négatifs et promouvoir une approche de la santé mentale basée sur les droits humains.

Au cours du prochain cycle stratégique, nous nous engagerons davantage à promouvoir, dans le cadre du développement global, des interventions positives en matière de santé mentale

en faveur des personnes handicapées et d'autres acteurs, telles que les professionnels de santé et l'ensemble des partenaires impliqués dans nos programmes. Nous suivrons une approche « exploratoire ». Nous nous appuyerons sur notre expérience et réfléchirons à de nouveaux moyens de collaborer avec nos partenaires

internationaux œuvrant dans le domaine de la santé mentale. Nous chercherons à réduire la stigmatisation et à promouvoir la santé et le bien-être dans le cadre de nos programmes tout en contribuant à renforcer les systèmes et les services de santé mentale inclusive dans le pays d'intervention.



Naheed (à droite), accompagnée de sa famille, attend de passer un dernier examen avant son opération de la cataracte, Rawalpindi (Pakistan).

## **Ambition 4 : Les femmes et les filles handicapées sont les actrices du changement : elles influencent les décisions qui les concernent à des fins d'égalité. Les vecteurs structurels des inégalités et des stéréotypes négatifs liés au genre et au handicap sont remis en cause.**

**Objectif 1 :** Les processus et les structures de développement promeuvent, défendent, protègent et font valoir les droits des femmes et des filles handicapées.

**Objectif 2 :** Les femmes et les filles handicapées, dans toute leur diversité, sont protégées contre la violence, l'exploitation et la maltraitance.

**Domaines d'action :** leadership féminin au sein de la société civile ; et prévention de la violence envers les femmes et les filles.

L'égalité des genres constituera une priorité dans l'ensemble de nos efforts en faveur de l'inclusion sociale. Chacune des autres thématiques stratégiques mentionne expressément les droits des femmes et des filles handicapées afin que soient mis en œuvre des programmes équitables et sensibles au genre.

Conscient que les phénomènes d'exclusion et de discrimination touchent particulièrement les femmes et les filles handicapées, Sightsavers déploiera également ses efforts à grande échelle afin d'éliminer les multiples formes transversales de discrimination envers les femmes et les filles handicapées. Cette discrimination peut reposer sur plusieurs facteurs : le milieu social, l'appartenance ethnique, la religion ou l'origine raciale ; le statut de réfugié, de

demandeur d'asile, de personne déplacée ou affectée par une catastrophe sanitaire ou environnementale ; l'identité sexuelle ou la séropositivité ; ou encore l'âge ou la situation maritale<sup>42</sup>.

D'après les estimations, une femme de plus de 18 ans sur cinq, en moyenne, serait handicapée<sup>43</sup>. Par rapport aux hommes ou aux femmes non handicapés, les femmes et les filles handicapées n'ont pas les mêmes choix, et n'exercent pas le même contrôle sur de nombreux aspects de leur vie. Par exemple, les femmes handicapées courent un plus grand risque de violence basée sur le genre, ont un accès limité à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, souffrent davantage des inégalités et de la discrimination, et connaissent une plus grande marginalisation, une participation moindre aux prises de décisions et un accès inéquitable à l'éducation<sup>44</sup>.

Le droit international en matière de droits humains reconnaît les inégalités touchant les femmes et les filles handicapées. La CEDAW et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant mentionnent les stéréotypes néfastes liés au genre et au handicap qui entraînent des discriminations ainsi en matière droits humains<sup>45</sup>.

En plus de mettre l'accent sur l'égalité des genres dans nos autres thématiques, il est essentiel de veiller à ce que les femmes et les filles handicapées soient les actrices du changement et influencent les décisions qui les concernent.

Nous nous montrerons proactifs et créatifs dans le déploiement à grande échelle de nos efforts auprès des femmes et des filles. Nous élaborerons des stratégies de mobilisation et de consultation, et

emploierons des méthodes participatives qui donnent aux hommes et aux femmes la possibilité de discuter et de remettre en cause les dynamiques de pouvoir. Notre objectif est d'amplifier la voix des femmes et des filles handicapées. Garantir la sécurité des femmes et des filles au cours de nos interventions sera également une priorité. Nous encouragerons notre personnel à veiller à ce que nos activités ne causent aucun préjudice aux personnes qui y participent.

Nous étendrons notre cible programmatique, en collaboration avec les femmes et les filles handicapées, dans toute leur diversité, et déploierons à grande échelle nos interventions ciblant leurs droits et leur autonomisation dans deux domaines principaux :



Dipa (à gauche) et Rekha, deux volontaires au service d'Access Bangladesh, une organisation de personnes handicapées travaillant avec Sightsavers, se parlent en langue des signes.

## Les femmes aux postes de direction et de décision

Il est crucial que les femmes se fassent entendre dans la prise de décisions liées au développement, et bien que les données probantes à ce sujet soient limitées, d'après notre expérience, l'adhésion et le leadership féminins auprès des organisations de personnes handicapées avec lesquelles nous collaborons sont limités<sup>46</sup>. Cette situation est problématique sur le plan programmatique. Dans un premier temps, il est difficile de parvenir à la parité des genres au sein de nos interventions, et notamment dans les ateliers de formations. Dans un deuxième temps, l'intérêt des femmes et des filles n'émerge pas toujours au premier plan des discussions avec les organisations de personnes handicapées. En tant que défenseurs de l'égalité des droits, nous aimerions travailler avec les femmes afin d'amplifier leur voix.

Nous défendrons la participation des femmes au sein de ces organisations<sup>47</sup>. Nous valoriserons le rôle des femmes handicapées au sein des organisations de personnes handicapées, notamment leur participation aux groupes de femmes. Nous aiderons également les organisations de femmes handicapées à participer davantage aux forums nationaux et internationaux et à se montrer plus proactives à l'égard des questions qui les concernent. Dans le cadre de notre collaboration avec les organisations de la société civile, nous renforcerons les capacités des femmes afin de leur donner les moyens de s'impliquer, notamment dans les prises de décisions.

## La prévention de la violence

Les risques accrus de violence, sexuelle et autre, envers les femmes et les filles handicapées sont une préoccupation majeure<sup>48</sup>. Pourtant, les interventions de lutte contre la violence envers les femmes et les filles ne tiennent pas toujours compte des personnes handicapées. Il arrive que les services d'intervention ne répondent pas aux risques et aux besoins propres aux femmes et aux filles handicapées, et qu'ils ne soient ni inclusifs, ni accessibles, ni adaptés aux besoins particuliers des femmes et des filles handicapées.

En partenariat avec les femmes et les filles handicapées, nous mènerons une étude préliminaire pour comprendre ce secteur dans son ensemble, à travers des politiques, des programmes et des partenariats. Nous définirons la contribution de Sightsavers, qui peut prendre ou inciter à prendre des mesures concrètes, comme appliquer une stratégie d'intégration des personnes handicapées dans le cadre des projets existants.

---

Astou, Présidente  
de l'association  
des albinos,  
Dakar (Sénégal).



# Mise en œuvre de la stratégie

Cette section décrit la manière dont nous appliquerons notre stratégie. Chacun de nos principes stratégiques institutionnels est inhérent à notre mode de travail et définit notre approche. Cette partie s'appuie sur l'expérience de notre organisation pour clarifier les approches programmatiques à l'intention de notre personnel et nos partenaires. Nous nous intéressons désormais davantage aux comportements, et nous veillerons à mieux intégrer l'objectif en matière de changement social et comportemental dans la conception des projets.

## Principes stratégiques

- **Ne laisser personne de côté**  
Nous chercherons à respecter ce grand principe des ODD dans tous nos programmes. Réaliser des progrès dans le cadre de nos programmes n'est pas suffisant, à moins que ces avancées profitent à tous les membres des communautés auprès desquelles nous intervenons et que l'on accorde une attention particulière à plusieurs facteurs : handicap, genre, âge et revenus. Il convient en outre de privilégier une approche centrée sur la personne et axée sur les droits humains plutôt qu'un modèle de prestation de services descendant, et d'accorder une attention particulière aux personnes marginalisées, notamment aux personnes handicapées issues des groupes les plus exclus.  
et les priorités propres aux systèmes de santé prend du temps et nécessite l'attention constante des acteurs. Une partie de notre travail consiste ainsi à montrer comment faire que les populations marginalisées, qui pourraient autrement être exclues, puissent avoir accès aux services. Notre portefeuille de programmes de santé oculaire inclusive s'enrichit, et intégrer des stratégies visant à « ne laisser personne de côté » est un grand pas en avant pour la lutte contre les MTN. Intégrer systématiquement la question de l'inclusion dans notre approche est désormais une priorité absolue, notamment pour ce qui est de l'intersectionnalité (une combinaison de plusieurs facteurs chez une personne qui crée des obstacles complexes et interconnectés entravant son intégration).
- **Cohérence**  
Nous nous efforçons de rapprocher encore davantage nos deux domaines d'expertise, en veillant à ce que tous nos programmes soient conçus et mis en œuvre selon une approche inclusive, et ciblent l'intégration des questions liées au handicap et au genre. Cette démarche peut sembler s'écarter des stratégies de santé publique qui sont généralement mises en œuvre dans des environnements pauvres en ressources et conçues pour bénéficier au plus grand nombre avec le peu de ressources disponibles. Nous continuerons de plaider pour une approche inclusive qui favorisera la CSU. Cependant, revoir l'approche
- **Durabilité**  
En partenariat avec les systèmes et les organisations des pays dans lesquels nous intervenons, nous cherchons à élaborer des programmes qui auront des effets durables, à savoir des projets qui se poursuivront même une fois que notre contribution directe aura cessé. Pour ce faire, il convient notamment de tenir compte des aspects politiques, financiers, technologiques, socioculturels et environnementaux des programmes. Nous sommes en train de mettre au point une approche de planification à long terme qui nous permettra de définir une

possible stratégie de sortie. Nous y apporterons des ajustements au cours du développement des programmes de pays concernés, ce qui nous permettra d'évaluer les progrès et d'ajuster en conséquence nos plans à long terme.

- **Renforcement des systèmes**

Nous œuvrons à renforcer les systèmes de prestation de services qui favorisent l'inclusion sociale. Pour ce faire, nous menons des initiatives et des activités qui visent à renforcer et appuyer ces systèmes, en étroite collaboration avec les personnes et les structures qui en sont responsables. Nous veillons à ce que nos programmes soient conçus et mis en œuvre en tenant compte des systèmes déjà en place afin qu'ils ne leur fassent pas concurrence.

Nous devons ainsi collaborer avec le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile, notamment, lesquels font partie des systèmes de décision, de prestation de services et de redevabilité en place.

- **Qualité**

L'obtention de résultats de qualité est pour nous un processus continu et non une finalité. Nous reconnaissons que la perception de la qualité est un facteur déterminant des décisions prises par chacun et que pour être efficace et durable, l'ajustement des systèmes et des services doit être perçu comme un processus de qualité. Nous avons également conscience que l'amélioration de la qualité est un processus

complexe impliquant de nombreuses parties interdépendantes et que les connaissances sur la qualité réelle des stratégies d'amélioration menées dans des environnements pauvres en ressources sont limitées. Enfin, nous remarquons que notre capacité à avoir une influence à différents niveaux et sur plusieurs aspects du système varie d'un contexte à l'autre et au sein d'un même contexte. Nous ne chercherons pas à évaluer les progrès réalisés en matière de qualité uniquement au moyen de méthodes simplistes axées sur les résultats, bien que celles-ci puissent constituer des points de mesure utiles. Les dimensions de la qualité auxquelles nous nous intéresserons sont les suivantes : utilité (recueillir des données probantes et démontrer l'amélioration apportée), efficacité (optimiser les résultats des investissements disponibles), accessibilité (garantir la rapidité de l'intervention et se trouver au plus près des besoins), acceptabilité (mettre l'accent sur les personnes et tenir compte des préférences individuelles et des normes culturelles), équité (veiller à ce que la qualité et l'accessibilité ne varient pas en raison de caractéristiques personnelles) et sécurité (limiter au maximum les situations dangereuses).

- **Données probantes**

Non seulement nous contribuerons au renforcement des connaissances, mais nous nous appuyerons sur les enseignements tirés dans tous nos domaines d'intervention. Nous emploierons des méthodes appropriées, en veillant à ce que les données probantes tirées de nos programmes soient pertinentes, comprises et largement diffusées auprès des acteurs, y compris les communautés, ainsi qu'à analyser et utiliser ces données dans la mise en œuvre de nos programmes.
- **Partenariats et participation**

Nous sommes convaincus que travailler en étroite collaboration avec les organisations présentes dans les pays d'intervention est essentiel à la viabilité de notre mission. L'éventail de notre partenariat s'étend des ministères publics nationaux aux groupes communautaires, en passant par tous les échelons entre ceux-ci. Dans tous les programmes, nous chercherons à rendre notre appui superflu, et à renforcer les capacités de nos partenaires, des services et des systèmes à poursuivre leurs activités sans notre aide, ou à s'adapter, en veillant à ce que chacune de nos fonctions d'appui ou de suivi joue en faveur de ces structures, et non l'inverse. Pour faire simple, nos programmes ne sont pas mis en œuvre sans la profonde implication de nos partenaires dans les systèmes et les communautés auprès desquels nous intervenons. Si nous menons nous-mêmes des activités de recherche, de mise en œuvre et d'influence dans certaines circonstances, notre principal moyen de collaboration directe avec les communautés en matière de développement est de nouer des partenariats. Nous contribuons ainsi à favoriser, élaborer et renforcer des mécanismes de redevabilité durables, plutôt que de nous introduire dans ces systèmes.
- **Alliances**

Comme illustré dans notre Carte de suivi et de mise en œuvre stratégique (SIM), nous nouerons également des partenariats stratégiques avec d'autres organisations et institutions partageant les mêmes convictions que nous, afin d'optimiser le partage des connaissances et l'entraide au-delà des domaines thématiques et géographiques dans lesquels nous intervenons directement. Nous collaborons avec des partenaires internationaux œuvrant dans les domaines du handicap et de la santé, des organisations non gouvernementales internationales spécialisées dans les secteurs de la santé et de l'inclusion, des réseaux sectoriels et géographiques, des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. Nous travaillons également en partenariat avec d'autres acteurs du développement et le secteur privé, selon les besoins, notamment dans le cadre de nos efforts de consultation croissants.
- **Sauvegarde**

Nous avons conscience des relations de pouvoir qui entrent éventuellement en jeu dans tout programme de développement ainsi que des risques d'exploitation ou de maltraitance de la part de ceux au pouvoir. Notre mode de fonctionnement (axé sur les partenariats locaux et nationaux et sur les compétences du personnel le plus expérimenté qui intervient dans son pays ou sa région d'origine) limite certains des risques inhérents à d'autres modèles. Des risques importants demeurent toutefois. Notre approche s'articule autour d'un code de conduite bien défini, de l'évaluation des risques pour nos partenaires et nos programmes (et aussi de notre rôle dans ces programmes), de la formation de notre personnel et de celui de nos partenaires, de mécanismes de compte rendu rigoureux et d'actions rapides et proportionnées lorsque des incidents surviennent.



---

Onyinyechi, une survivante de la poliomyélite, travaille à la Commission de la fonction publique du Nigéria.

## Respect des principes

### Ne laisser personne de côté

Les ODD relient inextricablement les priorités en matière de développement et d'environnement et les responsabilités et rôles fondamentaux de l'État. Ils reconnaissent également les contributions du secteur privé et de la société civile en faveur d'un développement écologiquement durable pour tous. En tant qu'organisation, notre mission contribue à plusieurs objectifs, et nous nous servons des ODD pour tirer parti de nos activités d'influence autour de l'inclusion des personnes handicapées, notamment auprès du secteur privé et des gouvernements.

Dans la pratique, notre engagement à « ne laisser personne de côté » suppose d'accorder une attention particulière aux inégalités. Dans le cadre de nos programmes de santé, cela suppose d'œuvrer, en collaboration avec les ministères de la Santé, à la promotion de la CSU et de mettre des stratégies en place, en vue notamment de soutenir les organisations de personnes handicapées, afin de veiller à ce que les personnes handicapées et d'autres groupes exclus soient pris en compte dans les programmes de santé publique. Nos programmes d'inclusion sociale visent spécifiquement à élargir les possibilités et l'accès des personnes handicapées dans les domaines de l'économie, la politique, l'éducation et la santé. Il s'agit notamment d'éliminer les obstacles systémiques qui excluent les personnes handicapées, par exemple, les stéréotypes négatifs, les lois discriminatoires ou les infrastructures et les moyens de communication et d'information inaccessibles.

### Notre stratégie de programmation est axée sur les droits humains et notre travail est conforme aux principes de la CDPH<sup>49</sup>

Une stratégie de programmation axée sur les droits humains comprend trois composantes principales : faire avancer la réalisation des droits humains (protection et promotion) ; être orientée par des normes en matière de droits humains ; et renforcer le rôle des débiteurs d'obligations vis-à-vis de leurs obligations et celui des détenteurs de droits, pour ce qui est de faire valoir leurs droits<sup>50</sup>. Faisant partie des dernières conventions des Nations Unies sur les droits humains, la CDPH est exhaustive et tient compte de nombreuses conventions antérieures sur les droits humains, notamment celles portant sur les droits des femmes et des enfants. Les programmes de Sightsavers visent à mieux faire appliquer la CDPH. Sa mission est quant à elle guidée par les principes et les articles de la Convention. Sightsavers cherche à renforcer les capacités des responsables de la défense des droits, ainsi que celles des personnes handicapées à faire valoir leurs droits.

### Stigmatisation, stéréotypes négatifs et discrimination

Principe fondamental de la CDPH, la non-discrimination est essentielle à une participation pleine et effective à la société. Les personnes handicapées font souvent l'objet de stéréotypes négatifs qui conduisent à leur discrimination. Il est indispensable de réduire la stigmatisation et les stéréotypes négatifs pour limiter la discrimination, renforcer l'inclusion et insuffler un changement positif durable pour les personnes handicapées.

Afin de réduire les comportements négatifs et la discrimination, nous devons chercher à comprendre et influencer les causes premières, notamment le manque de compréhension de la nature et des



Célébrations du 3 décembre, la Journée internationale des personnes handicapées, dans la ville de Kiryandongo (Ouganda).

causes des différents types de handicap, les normes et les mythes sociaux, culturels et religieux profondément enracinés, et les stéréotypes négatifs.

Ces facteurs ou déterminants sont complexes, sensiblement influencés par le contexte et liés à l'identité multiple d'une personne, par exemple, son âge, son genre<sup>51</sup> et sa situation économique. Ils peuvent se manifester par des attitudes, des croyances et des pratiques négatives, telles que l'utilisation d'un langage péjoratif, l'aliénation de certaines personnes par les membres de la communauté et le refus qu'elles aient accès aux centres de santé ou aux établissements d'enseignement général. Les attitudes et les comportements négatifs peuvent également cibler la famille et les proches des personnes handicapées. On parle alors de discrimination par association. Les stigmatisations et stéréotypes sociaux/publics négatifs de ce type peuvent être internalisés par les personnes handicapées elles-mêmes, qui manquent alors de confiance en elles et ont des attentes moindres vis-à-vis de leur rôle dans la société ou de ce qu'elles peuvent espérer réaliser dans la vie.

En fin de compte, les stigmatisations, les stéréotypes négatifs et la discrimination empêchent les personnes handicapées, dans toute leur diversité et tout au long de leur vie, de jouir de leurs droits et de contribuer pleinement à la société.

### **Intersectionnalité : des programmes pour toutes les personnes handicapées**

Dans le cadre de notre stratégie, nous utilisons délibérément l'expression « personnes handicapées, dans toute leur diversité ». Celle-ci englobe des femmes, des hommes des filles et des garçons de tous âges et de tout handicap. Elle tient également compte des personnes non binaires.

Le concept d'« intersectionnalité » est de plus en plus ancré dans la réflexion sur le développement, ainsi que dans les cadres d'action et de politique. Il reconnaît également la mesure dans laquelle les différents facteurs et caractéristiques identitaires favorisant l'exclusion se recourent.

L'intersectionnalité reflète les multiples expériences et caractéristiques qui définissent une personne. Dans la pratique,

ce concept signifie que les processus visant à remettre en cause les inégalités doivent analyser la discrimination selon une approche intersectionnelle. Il suppose une analyse visant à comprendre les multiples dimensions interdépendantes de l'oppression, telles que le sexe, l'âge, le genre, la classe sociale, la sexualité, l'origine raciale ou ethnique, ainsi que le handicap. En bref, l'hypothèse simpliste selon laquelle seul l'un de ces facteurs est la « cause » de la discrimination observée peut limiter l'efficacité des interventions s'articulant autour dudit facteur.

L'intersectionnalité est étroitement liée au principe de « ne laisser personne de côté ». Comprendre le concept d'intersectionnalité, non seulement s'agissant des personnes participant aux programmes, mais également du personnel de Sightsavers et de son identité, est crucial pour évaluer la mesure dans laquelle ces facteurs peuvent avoir un effet négatif, ou positif, sur la conception et la mise en œuvre d'un programme. Il est essentiel de ventiler les données selon plusieurs facteurs (genre, âge, handicap, équité, etc.) ainsi que de tenir dûment compte du fait que plusieurs groupes de personnes peuvent être affectés différemment dans des circonstances similaires. Nos études, qui se fondent sur des données probantes, reposent sur la participation de groupes marginalisés, ce qui permet de renforcer la pertinence des données recueillies. Il s'agit-là d'un domaine complexe, et nous cherchons à mieux comprendre son influence sur notre mode de travail.

Nous nous engageons à étudier les obstacles rencontrés par différents groupes de personnes dans l'ensemble des programmes d'inclusion sociale en collaborant avec les représentants des personnes handicapées, notamment celles issues des groupes les plus marginalisés. Un système plus inclusif nécessitera des ajustements qui seront peut-être uniquement adaptés aux personnes présentant un handicap particulier. Cela ne

signifie pas que chaque projet se concentrera nécessairement sur chaque obstacle, ou que chaque projet impliquera des personnes représentant tous les handicaps. Nous ferons des choix stratégiques et adopterons différentes approches ciblées pour limiter certains obstacles.

Dans la pratique, nous démontrerons comment procéder aux ajustements nécessaires, tels que faciliter les partenariats avec les personnes présentant un handicap intellectuel et les organisations qui les représentent, ou plaider en faveur de la mise à disposition d'interprètes en langue des signes au sein des structures publiques. Nous impliquerons les décideurs dans le système, afin de renforcer les connaissances des débiteurs d'obligations, et leurs capacités à adopter des pratiques plus inclusives en vue de promouvoir la réalisation progressive des droits de toutes les personnes handicapées ainsi que leur intégration au sein de la société.

En résumé, notre approche programmatique vise à remettre en cause l'exclusion des personnes handicapées, projets à l'appui. Certains projets porteront sur l'ensemble des personnes handicapées, d'autres seront spécifiques à un groupe. Cette approche sera justifiée et documentée dans l'objet de chaque projet.

**Tenir compte de la dimension de genre à des fins d'égalité. Les programmes d'inclusion sociale de notre portefeuille, sous tous leurs aspects, considéreront en priorité la question du genre.**

Nous n'avons pas réussi à intégrer la question du genre dans nos programmes aussi rapidement que nous l'avions envisagé dans notre cadre stratégique pour l'inclusion sociale de 2015. Dans la plupart des contextes, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de rencontrer des difficultés fonctionnelles en matière de santé<sup>52</sup>. Leur participation aux programmes et à la société est en outre

entravée par des obstacles liés au genre. Nos interventions ne permettent souvent pas d'évaluer correctement les effets que la dimension de genre a sur la capacité à s'impliquer et à bénéficier de cette participation de manière égale et équitable.

La CDPH énonce des obligations fondées sur le genre dans plusieurs articles<sup>53</sup>, et comprend un article distinct et ciblé sur les femmes handicapées (article 6). De la même manière les ODD fournissent un cadre en vue de veiller à ce que l'égalité des genres demeure une priorité, grâce à une approche « en deux volets » qui a) vise à intégrer des cibles transformatrices en matière de genre dans le cadre d'autres objectifs, et b) définit un objectif distinct en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres (objectif 5). Nous nous appuyons sur les recommandations de cadres internationaux<sup>54</sup>, telles que celles visant à encourager les citoyens à demander des comptes aux gouvernements et à les aider à honorer leurs obligations, ainsi que sur celles formulées par Sightsavers dans son examen synthétique sur le genre. Il s'agira notamment de collaborer de manière plus systématique avec les organisations de femmes dans le cadre de nos projets, de promouvoir des modèles positifs féminins et de suivre leur exemple, et d'encourager l'intégration des personnes handicapées dans les groupes de femmes. Nous remettrons en cause les normes sociales qui conduisent à la discrimination et perpétuent les stéréotypes néfastes, qui font notamment que les femmes se sentent dévalorisées au travail.

Nous continuerons à dispenser des formations sur l'intégration de la dimension de genre auprès du personnel et des partenaires de Sightsavers et à faciliter l'apprentissage à l'échelle internationale. La problématique hommes-femmes sera au cœur de la phase de conception des programmes : nous nous efforcerons d'intégrer l'analyse des questions de genre

dans les outils d'analyse de situation, d'élaborer des plans d'action pour l'égalité des genres et de garantir une enveloppe budgétaire suffisante. La mise en œuvre des programmes sera analysée selon une optique de genre pour que nos approches reflètent nos objectifs et nos stratégies en la matière. Nous continuerons à améliorer le recueil de données ventilées par genre pour analyser les différences et suivre les progrès. Nous veillerons en priorité à collaborer concrètement avec les femmes et les filles handicapées et les organisations qui les représentent, et ce, tout au long du cycle de projets.

Qui plus est, dans le cadre de notre collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires, tels que le secteur privé, nous partagerons nos connaissances et notre apprentissage selon une approche bilatérale. Lorsque les capacités sont faibles, nous aiderons les systèmes à intégrer les questions du genre et du handicap. Dans le cas contraire, nous apprendrons auprès d'eux et renforcerons nos pratiques internes.



Julius et Najiiba avec leurs enfants. Le couple s'est rencontré dans le cadre d'un programme de promotion de l'emploi pour les jeunes handicapés mené en Ouganda et financé par l'Union européenne.

© Sightsavers/Tommy Trenchard

## Cohérence

Au sein de notre organisation, nous nous efforçons de déterminer les moyens d'éliminer les cloisonnements dans nos domaines thématiques et de joindre nos forces pour définir des solutions créatives aux problématiques couramment ciblées par nos programmes. Certains des liens entre nos efforts d'inclusion et les possibilités offertes par nos programmes de santé oculaire et de correction des troubles de la réfraction, d'éducation ou de lutte contre les MTN sont mentionnés dans les sections thématiques susvisées. Les possibilités sont toutefois limitées. Nous miserons sur l'expertise et l'expérience très vastes auxquelles nous avons accès dans les endroits où nous intervenons.

Nous nous efforcerons de réfléchir à des moyens créatifs et efficaces de réaliser nos objectifs, en tirant parti des nombreuses possibilités d'apprentissage auxquelles nous avons accès et nous partagerons notre expérience afin de faire avancer la mise en œuvre de notre stratégie.

L'une des approches actuellement mises à l'essai dans le cadre de la mission de Sightsavers touche au changement social et comportemental. Celle-ci fournit de nombreuses occasions de mieux comprendre la manière dont les comportements influencent notre travail et lesquels de ces comportements sont de nature transversale.

### Changement social et comportemental

Les cadres de changement social et comportemental peuvent servir à comprendre et planifier la manière d'influer sur les facteurs, les déterminants et les manifestations de la stigmatisation et de la discrimination empêchant les personnes handicapées de jouir du plein potentiel de leur existence.

Ces cadres contribueront non seulement à la mise en œuvre des obligations qu'il incombe au gouvernement au titre de la CDPH, mais ils seront en outre nécessaires à la réalisation de nombreux ODD, lesquels exigent des citoyens, des communautés au sens large et des États-nations de changer les comportements de manière concrète et durable<sup>55</sup>.

Les facteurs sous-tendant les décisions de chacun sont complexes et dépendent de déterminants individuels, structurels et sociaux. Lorsque les normes sociales ont une grande influence, notamment s'agissant des

attitudes et des perceptions vis-à-vis du handicap ou du genre, nous ne devons pas seulement faire évoluer les connaissances, mais prendre en compte les influences et les attentes sur le plan social. Les attitudes de chacun ne sont pas simplement rationnelles ; elles sont émotionnelles, intuitives et influencées par nos propres préjugés. Déconstruire les idées fausses peut donc constituer une première étape importante vers le changement de comportement<sup>56</sup>.

Le changement de comportement individuel suppose des interventions ciblées visant à influencer les connaissances, les attitudes et les pratiques, souvent au moyen d'un ensemble de techniques de participation publique ou dans plusieurs médias, tandis que le changement social vise à définir et transformer la manière dont le pouvoir politique, économique et social est réparti au sein des communautés et entre elles<sup>57</sup>.

Pour Sightsavers, le changement social et comportemental consiste à favoriser des comportements (les actions de chacun) sains et inclusifs et à créer un environnement favorable au développement d'un comportement plus inclusif. Le processus de changement social et comportemental nous aide à influencer un vaste éventail de acteurs et de normes sociales, et contribue à des effets durables et à l'efficacité de la stratégie d'inclusion sociale de Sightsavers. Il vise à :

- accroître la demande de la communauté pour des services inclusifs et accessibles, notamment dans le domaine de la santé, en contribuant à l'élimination de plusieurs obstacles tels que la stigmatisation et les préjugés des prestataires, les normes sociales, les stéréotypes négatifs et le manque d'information ;
- recueillir des informations et limiter les attitudes négatives, la stigmatisation et les normes sociales afin d'encourager l'inclusion sociale dans tous les domaines de travail ;
- contribuer à une stratégie pour le renforcement des systèmes, en cherchant à influencer progressivement les comportements et les pratiques des différents acteurs desdits systèmes, tels que les décideurs, les prestataires de services et les responsables politiques<sup>58</sup>.

Sightsavers mettra en œuvre des interventions de changement social et comportemental inclusives et accessibles à tous, conformément à ses directives sur l'accessibilité de ses contenus et au livre présentant la marque de l'organisation. Pour ce faire, Sightsavers :

- accordera la priorité aux comportements ciblés, bien définis et visant à ne laisser personne de côté pour ce qui est de l'accès et du

recours aux services d'information, d'éducation, de santé et de lutte contre les MTN, ainsi que du droit à participer à la vie communautaire, politique et active ;

- rassemblera et analysera les données probantes intégrées au cadre de changement social et comportemental pour éviter les idées toutes faites et mieux faire comprendre aux gens les facteurs entravant ou favorisant le changement des comportements. Nous utiliserons ces informations pour concevoir, mettre en œuvre et suivre le processus d'évolution des attitudes, des perceptions, des stéréotypes et des comportements ;
- emploiera des processus participatifs d'analyse, de conception, de mise en œuvre, de retour et de suivi des activités en faveur d'un changement social et comportemental, en impliquant les acteurs locaux, notamment celles qui sont marginalisées ;
- veillera en priorité à l'accessibilité des messages, des visuels et des activités, qui seront adaptés au contexte et aux publics prioritaires (les personnes handicapées, notamment les femmes et les filles), et consacra du temps et des ressources aux essais préalables, aux innovations et aux ajustements nécessaires.



Pour consulter les directives relatives à l'accessibilité des contenus, rendez-vous sur la page suivante : [www.sightsavers.org/perspectives/2018/04/make-your-work-accessible/](http://www.sightsavers.org/perspectives/2018/04/make-your-work-accessible/)

## Durabilité et renforcement des systèmes

En collaboration avec nos partenaires, nous concevons et appuyons des programmes qui auront une incidence durable grâce au renforcement des systèmes.

L'objectif de cette stratégie est que notre mission ait un impact à long terme. Le financement du développement demeure imprévisible et les priorités en la matière évoluent au fil du temps. C'est pour cette raison que toutes les activités menées dans le cadre d'un projet doivent laisser une trace ; nous devons veiller à contribuer à un changement positif qui aura une incidence à long terme pour les personnes handicapées.

Notre rôle ne consiste pas à dispenser des services, mais à renforcer les systèmes chargés de la prestation de services. Pour renforcer les systèmes, il convient de s'intéresser aux systèmes de manière globale, à savoir non pas seulement aux institutions publiques, mais aussi au secteur privé et aux organisations de la société civile, aux populations, aux communautés et à chacun de leurs membres. En nous concentrant sur le renforcement d'un système, nous cherchons à contribuer à son amélioration.

Les approches centrées sur la personne contribuent largement à ce que les programmes de développement renforcent les systèmes de manière inclusive. Nous sommes convaincus que se conformer aux cadres relatifs à la CDPH et aux ODD va de pair avec le renforcement des systèmes, et qu'il s'agit d'une démarche indispensable pour obtenir des effets durables.

### Protection environnementale et résilience au changement climatique

Le changement climatique est une problématique urgente qui ne cesse de gagner en importance. Les personnes handicapées sont d'ailleurs les premières touchées par ce phénomène. Il est également lié à la réalisation des ODD. Sightsavers s'intéressera aux aspects environnementaux de sa mission aux niveaux mondial et local. Pour l'organisation, il s'agit notamment de faire

face aux risques liés au climat dans le cadre de ses programmes et de comprendre et de limiter son impact environnemental dans tous ses domaines de travail.

Notre mission en faveur de l'inclusion sociale, qui est liée aux principes de la CDPH relatifs à une participation pleine et effective, abordera la crise climatique de deux manières. Dans un premier temps, nous veillerons à mieux comprendre la manière d'encourager l'intégration des personnes handicapées dans les discours et les processus décisionnels sur le changement climatique et l'adaptation de l'environnement à ses effets<sup>59</sup>. Dans un deuxième temps, nous chercherons à élaborer des programmes visant à promouvoir des moyens de subsistance inclusifs et résilients au changement climatique, un accès au financement des risques de catastrophe et un emploi inclusif dans le secteur environnemental.

### Environnements d'intervention

Nombre des pays dans lesquels nous intervenons présentent un environnement complexe ou « fragile » (notons que cette fragilité est plurielle et multidimensionnelle) Notre organisation continue de se développer ; nous veillerons ainsi à toujours faire preuve de flexibilité afin d'adapter nos cibles programmatiques et notre mode de travail au gré des changements. Nos plus grands projets d'inclusion sociale ont été déployés dans des pays dits « fragiles » ; les régions dans lesquelles nous intervenons sont toutefois relativement stables et sûres. Au cours du prochain cycle stratégique, nous miserons sur les processus d'analyse de situation existants pour élaborer une évaluation approfondie de la fragilité de chaque pays, ainsi qu'une évaluation des capacités des bureaux présents dans chaque pays. L'objectif sera d'anticiper le temps et les ressources nécessaires afin de renforcer la planification des activités de préparation à l'échelle institutionnelle. Dans le même temps, nous soutiendrons les systèmes et les organisations de personnes handicapées, afin de renforcer l'intégration de leurs droits dans la planification des



Rose et son mari Nicholas travaillent dans leur ferme à Bisso, en Ouganda.

activités de préparation d'urgence. Nous pourrions ainsi choisir d'intervenir dans des environnements plus dangereux lorsque le besoin ou l'occasion s'en fait sentir et que nous pensons disposer des capacités et des connaissances nécessaires pour avoir une incidence positive sans risquer d'aggraver la situation.

### **Influence sur les politiques publiques**

Influencer les politiques publiques aux niveaux local, national, régional et international est central à la mission de Sightsavers et essentiel à la réalisation des objectifs énoncés dans sa stratégie. Nos mesures destinées à influencer les gouvernements sont l'une des méthodes par lesquelles nous veillons à la pérennité de notre action. Nous sensibilisons également les acteurs internationaux, étant donné leur rôle essentiel dans la définition des objectifs mondiaux et leur influence sur les politiques nationales.

Sightsavers encourage à adopter des politiques et des cadres qui promeuvent et protègent les droits des personnes handicapées, la mise en œuvre efficace de ces politiques et la reddition de comptes afin de garantir l'existence de systèmes solides permettant de demander des comptes aux décideurs.

Nous défendons et favorisons également la création d'un environnement favorable, dans lequel les personnes handicapées et les organisations qui les représentent puissent s'exprimer au niveau national mais aussi lors des forums internationaux. Notre collaboration étroite avec les organisations de personnes handicapées et les autres organisations de la société civile est donc l'un des aspects centraux de notre approche.

Nos actions de sensibilisation à l'échelle nationale sont fortement liées à celles que nous menons à l'échelle internationale, notamment en raison de notre soutien à la mise en œuvre au niveau national de cadres politiques et juridiques internationaux, par exemple la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elles sont également en relation avec notre travail de mise en œuvre de programmes et de production de données : nous nous assurons ainsi de plaider en faveur de changements en nous appuyant sur les meilleures données et expériences disponibles et non seulement sur nos principes. Les programmes d'inclusion sociale de Sightsavers sont conçus de manière à comprendre des mesures de sensibilisation. Cela permet de garantir l'adoption d'une approche systématique tout au long du cycle du programme.

## S'appuyer sur des données probantes

### Recherche, production de données probantes et exploitation des données

La recherche et les autres approches de production de données sont des activités clés qui contribuent à l'enrichissement des connaissances de l'organisation, à l'amélioration de la qualité des programmes et à l'efficacité des actions de sensibilisation. Nous soutenons la production de données probantes visant à combler des lacunes fondamentales identifiées dans les connaissances relatives l'ensemble du secteur. Si ces lacunes peuvent être générales ou propres à un contexte donné, l'utilité pratique des données et leurs conséquences pour nos programmes et nos activités de sensibilisation sont des facteurs importants dans le choix des domaines auxquels nous consacrons nos efforts.

Sightsavers a effectué des investissements considérables en faveur de la recherche et de notre capacité de recherche interne. Nous disposons d'une équipe interne de recherche, qui est en mesure de réaliser des enquêtes auprès de la population, des études économiques, des recherches participatives et des synthèses de données et d'en publier les résultats. Nous avons le statut d'organisme de recherche indépendant ; en outre, nous avons mis en place un service d'exploitation de la recherche et d'apprentissage qui renforce les liens entre recherche et programmes.

Par « exploitation de la recherche », nous entendons l'utilisation des données issues de la recherche par différentes personnes, notamment les concepteurs de programmes, les décideurs politiques et les personnes chargées de la mise en œuvre des programmes. L'équipe d'utilisation de la recherche et d'apprentissage collaborera avec l'ensemble de l'organisation pour veiller à ce que la mise en œuvre de notre stratégie d'utilisation

de la recherche et d'apprentissage soit guidée par les objectifs de chaque stratégie thématique et contribue à leur réalisation. L'équipe d'utilisation de la recherche et d'apprentissage mettra en place une approche coordonnée pour assurer l'obtention, la communication et l'utilisation des données. La mobilisation efficace des acteurs des secteurs public, privé et à but non lucratif grâce à des données convaincantes favorisera l'utilisation des données et nous aidera à atteindre les objectifs ambitieux fixés par la présente stratégie.

Nos activités de production de données visent à constituer une base de données probantes fiables afin de créer des programmes rentables, adaptés à un déploiement à grande échelle, et de mettre en place les mesures de sensibilisation afférentes à ces programmes. Nos recherches sur l'inclusion sociale, guidées par nos objectifs stratégiques, répondront à plusieurs questions relatives à l'apprentissage. Il s'agira notamment :

- **de comprendre la manière dont les personnes handicapées, dans toute leur diversité, participent à la vie de la société, en particulier leur accès aux services de santé, aux processus politiques et au marché du travail ;**
- **de comprendre les conséquences de différentes sortes de handicaps et de l'exclusion sociale qu'ils entraînent sur la santé mentale et la qualité de vie ;**
- **d'élaborer, de tester et d'utiliser des mesures de participation et d'inclusion appropriées afin d'évaluer les conséquences de différentes interventions ;**

- **d'identifier et de tester diverses approches de lutte contre la stigmatisation et la discrimination fondées sur le handicap ;**
- **de comprendre les coûts liés à l'exclusion ainsi que les coûts et la rentabilité de différentes approches en faveur de l'inclusion, en vue de les déployer à grande échelle dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'économie, de la vie civique et de la vie sociale.**

Plus précisément, nous utiliserons plusieurs méthodes afin d'évaluer le degré de participation (ou d'absence de participation) des personnes handicapées à différents processus sociaux et de comprendre ce qu'elles vivent. Nous examinerons un ensemble de caractéristiques individuelles ainsi que les interactions et intersections entre elles en vue de déterminer la diversité du vécu et des difficultés rencontrées par des groupes distincts de personnes handicapées. L'attention portée à la diversité des personnes handicapées jouera en effet un rôle essentiel pour nous permettre d'identifier les personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté.

Nous adopterons des approches rigoureuses pour évaluer l'efficacité des programmes et interventions visant à accroître la participation des personnes handicapées ou à améliorer les résultats obtenus en leur faveur. Dans les secteurs qui ne disposent pas de mesures d'inclusion valables et fiables, nous nous efforcerons de participer à l'élaboration, à l'approbation et à la promotion de ce type de mesures.

La stigmatisation et la discrimination fondées sur le handicap sont des obstacles omniprésents à la participation des personnes handicapées à la vie sociale. Nous identifierons et testerons les approches possibles pour éliminer ou réduire la stigmatisation et la discrimination

dans des contextes variés. Nous renforcerons notre base de données probantes empiriques dans le but d'accroître notre connaissance des facteurs sous-jacents de la stigmatisation et de la discrimination fondées sur le handicap et de favoriser la compréhension de la manière dont elles se produisent et se reproduisent dans différents environnements culturels.

Nos recherches économiques nous permettront de mettre en place des approches méthodologiques fiables pour mesurer les coûts liés à l'exclusion, ainsi que les coûts et bénéfices relatifs de différentes mesures d'inclusion des personnes handicapées, et d'évaluer les divers mécanismes de financement disponibles.

Nous adopterons également, dans la mesure du possible, des approches de recherche participative et de recherche entre pairs, pour veiller à ce que les personnes handicapées participent de manière significative à la conception et à la réalisation des recherches ainsi qu'à l'utilisation des données.



**Deux sœurs, Janki et Shanti, dans les champs près de chez elles dans le Madhya Pradesh, en Inde.**

© Sightsavers/Arko Datto

## Suivi et redevabilité

Cette stratégie a pour objectifs que « les personnes handicapées, dans toute leur diversité, [puissent] participer davantage à la société en ayant accès aux services de santé, en étant autonomes sur le plan financier, en prenant part aux décisions qui ont des conséquences sur leur vie et en étant considérées comme des membres précieux de la société ; [que] de meilleures données [soient] produites et que les décideurs utilisent des données probantes en vue de mettre en œuvre des politiques et des services favorisant l'inclusion et répondant aux besoins des personnes handicapées ».

Nous mesurerons les progrès accomplis en faveur des changements nécessaires à la réalisation de ces objectifs comme indiqué dans notre théorie du changement (voir p. 14-15). Nous réexaminerons régulièrement notre théorie du changement et nous la modifierons si nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la situation, des nouvelles possibilités et difficultés et de l'enrichissement des connaissances ou de l'apprentissage.

Étant donné la rareté des données probantes relatives à des méthodes efficaces pour assurer l'inclusion des personnes handicapées, nous devons faire preuve de créativité et imaginer des solutions innovantes et progressistes. Nous nous assurerons que toutes les approches inédites pour Sightsavers fassent l'objet de tests afin d'améliorer nos connaissances et notre compréhension, et que les enseignements tirés de ces tests soient mis à profit pour permettre la reproduction et le déploiement à grande échelle efficaces de ces approches. Par définition, l'innovation suppose un risque accru. Nous nous engageons à partager des données probantes au sujet des mesures qui ne fonctionnent pas et à leur accorder la même importance qu'aux données relatives aux mesures qui fonctionnent, afin que tous puissent tirer les enseignements de ces deux types de mesures.

Sightsavers a conçu des indicateurs destinés à mesurer la réussite, qui s'inscrivent dans le cadre général de

nos actions de suivi, de redevabilité et d'apprentissage. Les données recueillies en vue d'évaluer les progrès accomplis par rapport à ces indicateurs permettront de déterminer si les projets d'inclusion sociale de Sightsavers contribuent efficacement à la réalisation des objectifs généraux de la stratégie d'inclusion sociale ainsi que des cibles et objectifs principaux des programmes.

Le suivi et l'évaluation réguliers des progrès passeront notamment par la collecte et l'analyse de données qualitatives et quantitatives portant sur nos projets, nos recherches opérationnelles et nos relations avec les personnes et les communautés que nous servons. Pour compléter les données que nous recueillons afin de mesurer les progrès accomplis en faveur de la réalisation de nos objectifs, nous avons mis au point une liste de questions spécifiques relatives à l'apprentissage, afin de répondre aux besoins de données identifiés et émergents.

En nous appuyant sur les bonnes pratiques actuelles, nous continuerons à renforcer la collecte et l'utilisation des données, en accordant une priorité particulière, en cette période stratégique, aux données inclusives ventilées entre autres selon le handicap, le sexe, l'âge et la position géographique.

Sightsavers poursuivra ses efforts pour accroître sa capacité à apprendre des personnes et des communautés qu'elle aide et à leur rendre des comptes, en s'assurant que les acteurs locaux, y compris les personnes handicapées, contribuent activement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi et à l'évaluation permanents des projets d'inclusion sociale. Nous donnerons régulièrement aux acteurs l'occasion de nous faire part de leur opinion par des moyens qui leur semblent utiles et nous tiendrons compte des enseignements tirés des programmes dans le cadre de l'utilisation de principes de gestion adaptative et de nos partenariats avec les comités de gestion communautaires.

Afin de faire progresser l'apprentissage concernant les méthodes efficaces

de soutien du développement tenant compte des personnes handicapées, nous diffuserons largement les connaissances acquises par l'intermédiaire de publications académiques, de notre rapport annuel sur l'inclusion, de notre site Internet, des réseaux sociaux et d'autres moyens d'apprentissage locaux et internationaux, afin de garantir l'intégration des personnes handicapées dans le cycle de l'apprentissage et des commentaires. Nous publierons par ailleurs des informations relatives aux progrès accomplis par rapport aux indicateurs stratégiques généraux de l'organisation, par l'intermédiaire de notre tableau de bord de mise en œuvre et de suivi de la stratégie.

## Innovation

Dans le contexte du développement, une innovation est une « nouvelle solution en mesure de provoquer un changement pour accélérer l'obtention de résultats ». Les innovations peuvent reposer sur la science ou la technologie ; elles peuvent être de meilleures manières de travailler avec des partenaires nouveaux ou variés, proposer de nouveaux modèles sociaux ou économiques, de nouvelles politiques ou des mécanismes de financement créatifs, ou encore constituer des améliorations novatrices de la fourniture de services

et de produits essentiels. L'Alliance pour l'innovation dans le développement international (AIDI)<sup>60</sup> présente l'innovation comme un facteur essentiel pour proposer des solutions durables et réalisables à grande échelle aux problèmes complexes de notre monde.

L'exclusion sociale et les comportements discriminants sont des problèmes complexes. Nous ne disposons pas de beaucoup de données fiables concernant les mesures efficaces à ce sujet. Pour parvenir à un résultat pérenne malgré des ressources financières limitées, il est essentiel de reconsidérer les difficultés spécifiques que nous cherchons à résoudre. En envisageant ces problèmes sous un autre angle, que ce soit avec de nouveaux partenaires ou à l'aide de méthodologies créatives, nous aurons plus de chances de trouver des solutions innovantes.

Pour Sightsavers, innover signifie : 1) concevoir et tester des solutions créatives pour répondre aux problèmes connus ; 2) s'appuyer sur les enseignements tirés et s'adapter en fonction des réussites et des difficultés ; 3) prévoir le déploiement à grande échelle et des possibilités de renforcer les effets des actions menées.



© Sightsavers/Tommy Trenchard

Ronald recueille des données dans le cadre d'un projet d'emploi financé par l'Union européenne.



Membres du personnel de Sightsavers et de ses partenaires participant au programme de travail Inclusive Futures.

### Partenariats, participation et alliances

L'une de nos approches de travail consiste à collaborer avec des acteurs très variés afin d'accroître la prise en compte des personnes handicapées dans les politiques et les programmes de développement.

Nos partenariats, alliances et collaborations avec ces autres acteurs sont cruciaux pour parvenir à des résultats pérennes ; à ce titre, ils font partie intégrante de nos stratégies de mise en œuvre et de sortie. Nous cherchons en effet à rendre notre présence inutile en contribuant au renforcement de systèmes publics solides et inclusifs, notamment pour la prestation de services inclusifs et la mise en place d'environnements inclusifs, mais aussi de réseaux de soutien qui favorisent l'intégration dans le cadre de leurs pratiques, par exemple des réseaux de commerces, et de mécanismes de redevabilité associés à des organisations puissantes capables de demander des comptes aux responsables.

Nous analyserons les systèmes au sein desquels nous travaillons afin d'identifier les partenariats les plus importants sur le plan stratégique. Les objectifs de nos stratégies varient en fonction de la nature, de la portée et de l'échelle des projets. Les partenariats stratégiques permettent de déployer des initiatives couronnées de succès à une échelle supérieure à leur portée initiale, mais aussi d'exercer une influence au-delà des partenariats et à des niveaux supérieurs. Nos partenaires peuvent être des employeurs multinationaux, des alliances mondiales ou régionales d'organisations de personnes handicapées, des donateurs, ou encore des organisations féminines de la société civile actives au niveau communautaire. Nous mettrons en place des partenariats innovants dans nos différents secteurs et domaines de travail, en accordant la priorité à la pérennité des résultats atteints avec l'aide de nos partenaires et en réfléchissant activement au meilleur moment pour nous



retirer ou adapter notre rôle afin de réduire la dépendance envers notre action. Dans ce cadre, nous poursuivrons notre collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales internationales du secteur du handicap et du développement qui partagent nos intérêts, en veillant à partager le plus d'informations possible et à limiter la concurrence et les doublons inutiles et inefficaces.

À l'heure actuelle, la base de données relative aux mesures efficaces en matière de développement inclusif est lacunaire et nous sommes conscients que Sightsavers a encore beaucoup à apprendre, comme l'ensemble du secteur. Nous mettrons en place des partenariats mutuellement bénéfiques qui favorisent l'apprentissage et les échanges, en accordant une importance particulière aux partenariats susceptibles de nous permettre d'accomplir davantage ensemble que séparément.

Il existe de nombreuses formes de partenariats. Nous continuerons à étudier les possibilités de détachement d'experts dans d'autres organisations et à accueillir des experts détachés dans nos propres structures. Nous élargirons notre action afin de collaborer avec d'autres mécanismes et structures de coordination, notamment ceux spécialisés dans la santé sexuelle et reproductive ou la crise climatique, deux domaines nouveaux pour Sightsavers. Nous favoriserons la création d'espaces d'échange avec les personnes et organisations qui font part de leurs difficultés à nos partenaires et à nous-mêmes, et nous créerons aussi des espaces à cet effet. Nous continuerons à adapter notre approche participative de la conception et de la mise en œuvre des projets afin de favoriser leur pertinence et l'apprentissage.

## Collaboration avec les organisations de personnes handicapées

Nous travaillons en collaboration avec les personnes handicapées et leurs organisations représentatives dans toute leur diversité, par l'intermédiaire de procédures participatives et inclusives centrées sur les personnes les plus sous-représentées, en particulier les femmes et les filles.

Nos projets d'inclusion sociale seront toujours conçus de manière à avoir les plus importantes conséquences positives sur la vie des personnes handicapées. Nos projets doivent au minimum compter des personnes handicapées parmi leurs participants actifs, soit à titre individuel, soit comme membres et employés des organisations de personnes handicapées qui les représentent.

En tant qu'organisations de la société civile, les organisations de personnes handicapées sont des acteurs essentiels. C'est vrai aussi bien au niveau communautaire, où les organisations de personnes handicapées jouent un rôle essentiel auprès de leurs membres et des autres personnes handicapées, qu'aux niveaux national, régional et international, où elles participent clairement à l'orientation des politiques et demandent des comptes aux autorités et aux autres acteurs. Elles constituent des acteurs et des soutiens importants pour toute initiative de développement qui cherche à faire participer les personnes handicapées.

Sightsavers collabore avec les organisations de personnes handicapées de différentes manières : elles peuvent être des partenaires pour la mise en œuvre des projets et la production de données, des prestataires de services pour les personnes handicapées, des soutiens qui nous permettent de renforcer nos compétences et notre capacité à atteindre les groupes marginalisés, ou encore des agents de sensibilisation. Par exemple, dans

le cadre de nos projets de santé oculaire, nous menons conjointement avec des organisations de personnes handicapées des enquêtes sur l'accessibilité des établissements de santé pour les personnes handicapées. Dans nos programmes relatifs aux maladies tropicales négligées, nous collaborons de plus en plus avec des organisations de personnes handicapées afin de nous assurer que les personnes handicapées bénéficient des distributions massives de médicaments. Dans le cadre des programmes de consortiums, l'International Disability Alliance est à la fois un partenaire fondateur, un membre des systèmes de gouvernance et de prise de décisions, et un partenaire pour les actions de sensibilisation stratégiques.

Le rôle des organisations de personnes handicapées dans nos programmes d'inclusion sociale varie en fonction des projets, mais repose toujours sur un principe clé : le partenariat doit avoir pour but de rendre plus visibles et plus audibles les personnes handicapées, par exemple grâce à leur inclusion dans les processus nationaux de planification ou à l'intégration de femmes handicapées dans la Commission de la condition de la femme. Pour Sightsavers, le plus important est que ces partenariats avec des organisations de personnes handicapées soient fondés sur des valeurs et des approches communes. Nous nous efforcerons de nouer des partenariats avec des organisations de personnes handicapées variées et représentatives, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et l'intégration des groupes marginalisés, et nous veillerons à ce que tous nos partenariats bénéficient à l'ensemble des parties concernées. Nous évoluerons ensemble et nous assurerons de former un partenariat efficace, en adaptant les attentes et en augmentant les capacités des deux parties si nécessaire.



---

Awa, Vice-présidente de l'Association des femmes au sein de l'Union nationale des aveugles du Sénégal.

## Les alliances, un moyen de renforcer la capacité d'expression et la capacité de participation à la prise de décisions

Dans presque tous nos programmes, l'accès aux processus de prise de décisions et la capacité à les influencer sont des éléments essentiels d'une approche transversale en faveur de l'inclusion.

Des domaines politiques tels que le changement climatique et les interventions humanitaires sont de plus en plus élevés au rang de priorité pour le secteur centré sur le handicap du développement international. Étant donné que Sightsavers a acquis moins d'expérience dans ces domaines au cours de ses programmes, nous collaborerons avec des organisations de personnes handicapées afin de déterminer les meilleures manières de faire entendre la voix des personnes handicapées là où elles ne sont pas prises en compte. Par exemple, dans les endroits où nous travaillons en partenariat étroit

avec des structures publiques, nous pourrions tirer parti de cette relation afin de concevoir avec des organisations de personnes handicapées et d'autres acteurs des stratégies pour négocier une « place à table » dans le cadre des processus de discussion et de planification relatifs au développement et à la préparation humanitaire. La construction d'alliances et de réseaux sera un facteur décisif pour atteindre cet objectif. Si nos capacités sont insuffisantes, nous utiliserons notre pouvoir de mobilisation afin de rassembler différents acteurs en vue de discuter et de parvenir à un consensus. La priorité que nous accordons à l'intégration des personnes handicapées dans les structures de gouvernance et la planification du développement nous permettra de favoriser une plus grande inclusion dans l'ensemble du secteur du développement.

© Sightsavers/Arko Datto



Sudama, judoka et participante du projet d'autonomisation des femmes handicapées de Sightsavers en Inde, avec sa belle-sœur Sapna.



Hellen (au centre), sourde et aveugle, joue avec ses frères et sœurs devant chez elle à Masindi, en Ouganda.

## Sauvegarde

Les interventions de développement risquent fortement d'accentuer les dynamiques de pouvoir existantes, qu'elles soient évidentes ou plus subtiles. Il est de plus en plus admis que ces dynamiques de pouvoir sont susceptibles d'entraîner des actes de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus à l'encontre des participants au projet, du personnel et des autres acteurs ; ces risques sont souvent accrus pour les personnes handicapées. Sightsavers participe à la mise en place d'approches coordonnées de sauvegarde, centrées à la fois sur l'adoption de pratiques de sauvegarde inclusives (par exemple l'intégration des efforts d'inclusion des personnes handicapées, notamment en matière d'accessibilité, dans les mesures de sauvegarde des organisations non gouvernementales internationales) et sur la collaboration avec des organisations de personnes handicapées partenaires

dans le but de concevoir des mesures pratiques de soutien en matière de sauvegarde adaptées à leurs besoins<sup>61</sup>. Nous continuerons à améliorer nos pratiques internes en concevant des outils qui répondent aux besoins en matière de sauvegarde de projets spécifiques et en veillant à ce que les mécanismes de gestion des risques et des incidents, de signalement et d'intervention soient pleinement fonctionnels pour l'ensemble des participants aux projets, du personnel et des partenaires<sup>62</sup>.

La sauvegarde et la lutte de la violence basée sur le genre dont sont victimes les femmes et les filles handicapées seront activement prises en considération aussi bien au niveau des programmes qu'au niveau des politiques.

# Références

1. Empowerment and Inclusion: Strategic framework 2015, disponible à l'adresse suivante : [www.sightsavers.org/wp-content/uploads/2020/07/Sightsavers\\_InclusionStrategyDoc\\_StyleUpdate\\_WEB.pdf](http://www.sightsavers.org/wp-content/uploads/2020/07/Sightsavers_InclusionStrategyDoc_StyleUpdate_WEB.pdf)
2. Vision : Que la cécité évitable n'existe plus et que les personnes handicapées fassent partie intégrante de la société, à égalité avec les autres. Mission : Éliminer la cécité évitable et promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées. [www.sightsavers.org/about-us/](http://www.sightsavers.org/about-us/)
3. Banks, L. M., Kuper, H. et Polack, S., 2017. « Poverty and disability in low- and middle-income countries: A systematic review ». *PLoS ONE*, vol. 12, n° 12, article e0189996, disponible à l'adresse suivante : [doi.org/10.1371/journal.pone.0189996](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0189996)
4. Rapport phare sur le handicap, disponible à l'adresse suivante : [social.un.org/publications/UN-Flagship-Report-Disability-Final.pdf](http://social.un.org/publications/UN-Flagship-Report-Disability-Final.pdf)
5. [www.sightsavers.org/reports/2019/12/annual-inclusion-report-2019/](http://www.sightsavers.org/reports/2019/12/annual-inclusion-report-2019/)
6. autres possibilités prises en compte : confirmation formelle et ascensio
7. voir : [ohchr.org/en/hrbodies/crpd/pages/optionalprotocolrightspersonswithdisabilities.aspx](http://ohchr.org/en/hrbodies/crpd/pages/optionalprotocolrightspersonswithdisabilities.aspx)
8. cela comprend : le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, qui souligne l'importance de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre des stratégies de soutien en faveur du développement durable ; le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui tient compte des personnes handicapées en tant qu'agents de changement ; le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui porte sur les besoins des personnes handicapées en matière de protection sociale, d'emploi, d'éducation, d'infrastructures, d'inclusion financière, de technologie et de données ; la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, publiée par le Sommet mondial sur l'action humanitaire ; le Nouveau programme pour les villes, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), destiné à guider le développement des villes selon des principes de conception tenant compte de tous et d'accessibilité à tous, afin d'assurer l'intégration des personnes handicapées
9. 'est particulièrement le cas des lois relatives à la capacité juridique et à la participation politique : seuls 13 % des pays n'imposent aucune limite au droit de vote et seuls 9 % des pays à l'éligibilité aux postes publics. Document disponible à l'adresse suivante : [social.un.org/publications/UN-Flagship-Report-Disability-Final.pdf](http://social.un.org/publications/UN-Flagship-Report-Disability-Final.pdf)
10. [www.un.org/press/en/2019/sc13851.doc.htm#:~:text=8556th%20Meeting%20\(AM\),Security%20Council%20Unanimously%20Adopts%20Resolution%202475%20\(2019\)%2C%20Ground,Persons%20with%20Disabilities%20in%20Conflict&text=It%20called%20upon%20all%20parties,timely%20and%20unimpeded%20humanitarian%20access](http://www.un.org/press/en/2019/sc13851.doc.htm#:~:text=8556th%20Meeting%20(AM),Security%20Council%20Unanimously%20Adopts%20Resolution%202475%20(2019)%2C%20Ground,Persons%20with%20Disabilities%20in%20Conflict&text=It%20called%20upon%20all%20parties,timely%20and%20unimpeded%20humanitarian%20access)
11. [gladnetwork.net/network](http://gladnetwork.net/network)
12. [www.data4sdgs.org/inclusivedatacharter](http://www.data4sdgs.org/inclusivedatacharter)
13. [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT/RD\(2019\)1/RD1&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT/RD(2019)1/RD1&docLanguage=En)
14. <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/actualisation-des-estimations-impact-pandemie-covid-19-sur-pauvrete>
15. [unsdg.un.org/sites/default/](http://unsdg.un.org/sites/default/)

files/2020-05/Policy-Brief-A-Disability-Inclusive-Response-to-COVID-19.pdf ; <https://covid-drm.org/assets/documents/Disability-Rights-During-the-Pandemic-report-web.pdf>

16. Organisation des Nations Unies, 2018. Disability and Development Report: Realizing the Sustainable Development Goals by, for and with persons with disabilities
17. Mitra, S. et Kruse, D., 2016. « Are workers with disabilities more likely to be displaced? » *The International Journal of Human Resource Management*, vol. 27, n° 14, p. 1550-1579, disponible à l'adresse suivante : [doi.org/10.1080/09585192.2015.1137616](https://doi.org/10.1080/09585192.2015.1137616)
18. Voir également : [www.sddirect.org.uk/media/2126/poverty-factsheet-people-with-disabilities.pdf](http://www.sddirect.org.uk/media/2126/poverty-factsheet-people-with-disabilities.pdf)
19. International Planned Parenthood Federation. COVID-19 and the rise of gender-based violence.
20. UNFPA, 2020. Note technique provisoire : Impact of the COVID-19 Pandemic on Family Planning and Ending Gender-based Violence, Female Genital Mutilation and Child Marriage.
21. Levy, B. S. et Patz, J. A., 2015. « Climate Change, Human Rights, and Social Justice ».
22. Levy, B. S. et Patz, J. A., 2015. « Climate Change, Human Rights, and Social Justice ».
23. [www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/ageing/WPA2017\\_Highlights.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/ageing/WPA2017_Highlights.pdf)
24. [www.un.org/development/desa/disabilities/resources/factsheet-on-persons-with-disabilities.html](http://www.un.org/development/desa/disabilities/resources/factsheet-on-persons-with-disabilities.html)
25. <https://iatistandard.org/fr/about/>
26. [www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html](http://www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html)
27. Banque mondiale, 2020. Fragilité, conflits et violence. Disponible à l'adresse suivante : <http://ida.banquemondiale.org/theme/fragilite-conflits-et-violence>
28. Banque mondiale, 2020. *Pauvreté*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview>
29. <https://www.sightsavers.org/category/reports/>
30. Ainsi qu'une éducation inclusive, qui fait l'objet d'une autre stratégie thématique de Sightsavers
31. [oxfordre.com/politics/view/10.1093/acrefore/9780190228637.001.0001/acrefore-9780190228637-e-68](https://oxfordre.com/politics/view/10.1093/acrefore/9780190228637.001.0001/acrefore-9780190228637-e-68) (Verba et Nie, 1972, p. 1)
32. Nous devons admettre l'absence de données de qualité comparables à ce sujet. Néanmoins, en 2017, 2018 et 2019, Sightsavers a mené neuf études, analyses de situation participatives, études documentaires et autres recherches au Sénégal et au Cameroun, et les résultats obtenus concordent avec cette idée.
33. Pour les indicateurs 5.5, 10.2 et 16.7 des ODD, voir : [indicators.report/targets/](https://indicators.report/targets/)
34. [www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/article-29-participation-in-political-and-public-life.html](http://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/article-29-participation-in-political-and-public-life.html)
35. Combaz, E., janvier 2018. Résumés des recherches et études menées au Sénégal et au Cameroun (à paraître)
36. Étude documentaire du Code électoral du Cameroun, 2017 (à paraître)
37. Fédérations des organisations de personnes handicapées du Cameroun et du Sénégal, 2018. Analyse participative de la situation (à paraître)
38. Voir la recommandation générale conjointe n° 23 sur la participation des femmes à la vie publique et politique, disponible à l'adresse suivante : [https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1\\_Global/INT\\_CEDAW\\_GEC\\_4736\\_F.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1_Global/INT_CEDAW_GEC_4736_F.pdf)
39. Organisation des Nations Unies, 2011. Résolution : *Participation des femmes à la vie politique*. Disponible à l'adresse

suivante : [https://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/66/130&Lang=F](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/130&Lang=F)

40. Rapport phare de l'ONU sur le handicap, 2019, p. 110 : [www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html](http://www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html)
- 41.
42. [www.gov.uk/government/publications/disability-confident-guidance-for-levels-1-2-and-3](http://www.gov.uk/government/publications/disability-confident-guidance-for-levels-1-2-and-3)[www.sightsavers.org/our-commitment-to-inclusion/](http://www.sightsavers.org/our-commitment-to-inclusion/)
43. Organisation des Nations Unies, 2019. *Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé*. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/RES/74/2>
44. Organisation des Nations Unies, 2017. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées : *Santé et droits des filles et des jeunes femmes handicapées en matière de sexualité et de procréation*. Disponible à l'adresse suivante : [/undocs.org/fr/A/72/133](http://undocs.org/fr/A/72/133)
45. Organisation mondiale de la Santé, 2018. *La santé mentale : renforcer notre action*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response>
46. Organisation des Nations Unies, 2017. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées : *Santé et droits des filles et des jeunes femmes handicapées en matière de sexualité et de procréation*. Disponible à l'adresse suivante : [/undocs.org/fr/A/72/133](http://undocs.org/fr/A/72/133)
47. ONU-Femmes, 2018. *The empowerment of women and girls with disabilities: Towards full and effective participation and gender equality*.
48. ONU-Femmes, 2018. *The empowerment of women and girls with disabilities: Towards full and effective participation and gender equality*.
49. ONU-Femmes, 2018. *The empowerment of women and girls with disabilities: Towards full and effective participation and gender equality*. Recommandation générale/observation générale conjointe n° 31 (59<sup>e</sup> session, 2014) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables. Disponible à l'adresse suivante : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/627/79/PDF/N1462779.pdf?OpenElement>
50. Voir également : [www.add.org.uk/sites/default/files/Gender\\_Based\\_Violence\\_Learning\\_Paper.pdf](http://www.add.org.uk/sites/default/files/Gender_Based_Violence_Learning_Paper.pdf) : les femmes handicapées sont moins susceptibles d'être des dirigeantes ou des décideuses importantes au sein des mouvements de personnes handicapées. Les femmes ont une influence et un pouvoir de décision limités.
51. Pour ce faire, les programmes s'inspirent de nouvelles études prometteuses sur les processus par lesquels les dirigeantes parviennent à exercer leur influence ou à occuper des postes de décision, citées à l'adresse suivante : [odi.org/en/about/our-work/women-and-power-overcoming-barriers-to-leadership-and-influence/](http://odi.org/en/about/our-work/women-and-power-overcoming-barriers-to-leadership-and-influence/)
52. *Étude thématique sur la question de la violence à l'égard des femmes et des filles et du handicap : Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*. Disponible à l'adresse suivante : [daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/20/5&Lang=F](http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/20/5&Lang=F)
53. Huit principes directeurs guident la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et chacun de ses articles : 1) le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris du droit de choisir par soi-même, et de l'indépendance des personnes ; 2) la non-discrimination ; 3) la participation et l'inclusion pleines et efficaces dans la société ; 4) le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme représentantes de la diversité humaine

et membres de l'humanité ; 5) l'égalité des chances ; 6) l'accessibilité ; 7) l'égalité entre les hommes et les femmes ; 8) le respect des capacités changeantes des enfants handicapés et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

54. Référence : la vision commune à toutes les entités de l'ONU, disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/fr/resources/approche-fondee-sur-les-droits-de-lhomme-pour-la-cooperation-en-matiere-de-developpement>
55. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes définit la discrimination liée au genre comme suit : « Le mot « genre » renvoie à l'identité, aux attributs et au rôle de la femme et de l'homme, tels qu'ils sont définis par la société, et à la signification sociale et culturelle que la société donne aux différences biologiques, ce qui engendre des rapports hiérarchiques entre femmes et hommes et se traduit par une répartition du pouvoir et des droits favorable aux hommes et désavantageuse pour les femmes ». Comité des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, 2010. Recommandation générale n° 28, article 5 (CEDAW/C/GC/28).
56. Comité des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Recommandation générale n° 24 : Article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Les femmes et la santé).
57. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : principes généraux (article 3 b), sensibilisation (article 8.1 b), droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance (article 16), santé (article 25), niveau de vie adéquat et protection sociale (article 28) et élection au Comité des droits des personnes handicapées (article 34).
58. Voir par exemple : Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. Observation générale n° 3 sur les femmes et les filles handicapées, paragraphes 61 à 63
59. [www.sustainablegoals.org.uk/changing-behaviour-achieve-progress/](http://www.sustainablegoals.org.uk/changing-behaviour-achieve-progress/)
60. [www.unicef.org/mena/everybody-wants-to-belong](http://www.unicef.org/mena/everybody-wants-to-belong)
61. [www.sustainablegoals.org.uk/changing-behaviour-achieve-progress/](http://www.sustainablegoals.org.uk/changing-behaviour-achieve-progress/)
62. [www.lse.ac.uk/International-Inequalities/Assets/Documents/Report-JRF/switchingfocus-full.pdf](http://www.lse.ac.uk/International-Inequalities/Assets/Documents/Report-JRF/switchingfocus-full.pdf)
63. Voir par exemple le travail de l'Organisation des Nations Unies sur les conséquences du changement climatique sur les droits des personnes handicapées, disponible à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/EN/Issues/HRAndClimateChange/Pages/PersonsWithDisabilities.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/HRAndClimateChange/Pages/PersonsWithDisabilities.aspx)
64. Alliance pour l'innovation dans le développement international (IDIA), site disponible à l'adresse suivante : [www.idiainnovation.org/innovatio](http://www.idiainnovation.org/innovatio)
65. vec le consortium international Handicap et développement
66. [safeguardingsupporthub.org/](http://safeguardingsupporthub.org/).

Nous travaillons avec des partenaires dans les pays en développement pour éliminer la cécité évitable et promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées.

[www.sightsavers.org](http://www.sightsavers.org)

 **SightsaversUK**

 **@Sightsavers**

 **@sightsavers**

 **SightsaversTV**

Bumpers Way  
Bumpers Farm  
Chippenham  
SN14 6NG  
Royaume-Uni

+44 (0)1444 446 600

[info@sightsavers.org](mailto:info@sightsavers.org)

 **Sightsavers**

Organisation caritative enregistrée  
sous les numéros 207544 et SC038110